

Dossiers d'actualité

- Introduction
- A propos de la dissuasion nucléaire
- La défense antimissiles
- Eurosatory 2012

Informations pratiques

- Brèves défense
- Brèves sociales
- Bibliographie

Vie de l'Association

- * P.-V. de l'assemblée générale



ASSOCIATION NATIONALE des OFFICIERS de CARRIERE en RETRAITE

des veuves, veufs et orphelins d'officiers

Engagements

du nouveau Président de la République :

Ces engagements sont développés sur notre site

www.anocr.com

**Débats, points de vue relatifs à la Défense
et l'exposition Eurosatory**

Le CR de l'Assemblée Générale

Hommage à Christian Audebaud

Le contrôleur général Christian Audebaud (2S) nous a quittés le 12 mai dernier. Celui qui fut de 1989 à 2001 un éminent administrateur de l'ANOCR n'avait pas cessé ces dernières années, malgré de graves ennuis de santé qui limitaient étroitement son activité, de s'intéresser aux événements de notre association. Plus de dix années après avoir quitté toute fonction officielle au sein de l'ANOCR, son souvenir y est toujours vif tant il a marqué beaucoup d'activités de son empreinte. Il avait été le bras droit du général Biré, et notre président d'honneur n'a pas cessé depuis de lui témoigner les marques de son attachement.

Christian Audebaud était originaire de l'armée de terre dans laquelle il s'était engagé en septembre 1939 pour la durée de la guerre, et où il poursuivit une première carrière jusqu'au grade de capitaine, puis d'intendant militaire. Admis dans le corps du Contrôle de l'administration de l'armée en 1962, il fut promu Contrôleur général des armées en 1975. Au Contrôle général des armées, il a exercé d'importantes attributions au sein du groupe de contrôle des industries d'armement. En raison de l'estime qui était la sienne dans le corps du contrôle, il fut pendant plusieurs années président de l'association amicale du contrôle.

À son admission dans la deuxième section, Christian Audebaud ne s'était pas résolu pas à laisser inutilisées ses facultés intellectuelles et souhaitait continuer à servir l'État. Il avait alors postulé à un emploi de magistrat, possibilité ouverte par le législateur afin de renforcer les moyens des juridictions. Admis dans la magistrature du fait de son expérience professionnelle et de son titre de docteur en droit, il a exercé ces nouvelles responsabilités avec un enthousiasme intact.

Après cette expérience de la magistrature, il s'est consacré pleinement à la gestion l'ANOCR. Toutefois, cette activité déjà astreignante ne lui suffisait pas. Il a donc entrepris avec passion à une nouvelle carrière d'historien chercheur. Il a publié des biographies de référence sur des généraux atypiques de la Révolution et de l'Empire, le général Pelet-Clozeau, ouvrage couronné par l'Académie du Languedoc, le Général Poitevin de Maureillan, une des gloires de l'arme du génie, et le Général Dugua (De l'Égypte à Saint-Domingue), ouvrages qui sont le fruit de recherches approfondies.

En dépit de ses handicaps liés à un grave accident de santé, loin de renoncer à ses recherches, il nous a réservé en 2010 la surprise de publier un nouvel ouvrage consacré au Maréchal de Toiras, défenseur de l'Île de Ré contre les Anglais au XVII^e siècle, marquant ainsi son attachement à l'Île de Ré.

Christian Audebaud, officier de la Légion d'honneur et commandeur de l'ordre national du mérite, personnifiait l'honnête homme au sens où on l'entendait au XVII^e siècle. L'ANOCR présente à Madame Audebaud, et à sa famille, son témoignage de sympathie à l'occasion de la disparition d'un de ses membres qui a tant œuvré pour le développement de ses activités.

Convention avec la CABAM

A l'instar de ce qui a été fait en décembre 2011 avec l'Armée de terre, l'ANOCR a signé une convention avec la Marine, le 23 mars dernier, pour mettre à profit de la cellule d'Aide aux blessés et d'Assistance aux familles de la Marine (CABAM) le maillage géographique de l'ANOCR au travers de ses 55 groupements. L'objectif principal de cette coopération est de continuer à l'amélioration du suivi et de l'accompagnement, ponctuel ou dans la durée, des marins blessés en service ou en opération.

Je rappelle qu'actuellement, 4 groupements de l'ANOCR suivent ou accompagnent des militaires de l'Armée de terre en liaison avec la CABAT (cellule d'Aide aux Blessés de l'Armée de terre).



Signature de la convention entre le Président et le Vice-Amiral d'Escadre Lajous, sous-chef d'état-major aux Relations Humaines.

« **L'état militaire** exige en toutes circonstances discipline, loyalisme et esprit de sacrifice.
Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique **méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation.** »
(Art. 1^{er} de la loi portant sur le statut des militaires.)

Le mot du Président

« Mes chers camarades,

M. François HOLLANDE a été élu Président de la République, il est aussi désormais le chef des armées.

La façon dont il compte assumer ses responsabilités et ses projets dans le domaine de la Défense ont paru sous sa plume dans un article du numéro d'avril de la Revue de la Défense Nationale. Je vous engage à vous y référer sur notre site national où il est mis en ligne.

Nombreux ont été ceux qui se sont plaint de ce que la Défense n'ait pas tenu une grande place dans le débat électoral. Peut-être, dit-on, parce que ce sujet n'est pas « clivant ». Si cela était, ne faudrait-il pas nous en réjouir tant il nous paraît à tous indispensable que la plus grande unité possible se réalise dans ce domaine ?

Les mois à venir ne manqueront pas de nous apporter leur lot d'information avec les études prochaines sur un nouveau Livre Blanc et le poids des efforts financiers qui pèseront peut-être sur la Défense.

C'est là qu'il nous faut désormais être vigilants et réactifs.

Pour vous éclairer nous aborderons dans ce bulletin l'étude des thèmes essentiels pour la sécurité de notre pays, il s'agit du nucléaire dans ce numéro.

Nous avons eu l'occasion de présenter nos doléances et nos espoirs aux forces politiques qui aspirent à gouverner notre pays à l'issue des élections législatives.

Nous allons donc désormais nous attacher à faire progresser nos idées avec une administration renouvelée mais aussi des interlocuteurs politiques de tous bords qui commencent à bien nous connaître.

Notre Assemblée Générale s'est déroulée, comme chaque année, dans une ambiance à la fois studieuse et chaleureuse. Vous avez accordé votre confiance unanime à un conseil d'administration renouvelé en partie et vous avez confirmé le souhait d'être défendus avec pugnacité et détermination. Nous allons nous efforcer d'être dignes de votre confiance.

Nous savons que les temps qui viennent seront difficiles, assurons nous que la justice et l'intérêt supérieur de la Nation prévaudront sur toute autre considération.

Bonnes vacances à tous. »



Sommaire juillet 2012

DOSSIERS D'ACTUALITÉ

Introduction par le général de CA (2S) J.-N. Sorret	2
A propos de la dissuasion nucléaire par le général de CA (2S) J.-N. Sorret	3
A propos de l'armement nucléaire par le général (2S) B. de Bressy	4
L'arme nucléaire française et son avenir par le général (2S) Paris	6
La dissuasion nucléaire a-t-elle encore un avenir par le colonel (ER) F. Chauvancy	7
La France devant les antimissiles par les généraux (2S) Sorret et Cahuet et Point de vue par Michel-Alexandre Bailly	8
Eurosatory 2012 par le général (2S) J.-J. Cahuet	11

INFORMATIONS PRATIQUES

Brèves défense par le commandant (ER) E. Dieudonné	15
Brèves sociales par le capitaine de vaisseau (ER) X. Desbazeille	19
Bibliographie par le lieutenant-colonel (H) J. Dupré	22-23
Conseil d'administration	24
Liste des groupements 2012	25
VIE DE L'ASSOCIATION	
Procès-verbal de l'assemblée générale 2012	26
Nominations de membres de l'ANOCR	39
Encart	39
Nécrologie	40

Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, des veuves, veufs et des orphelins d'officiers

Association loi de 1901 déclarée sous le n° 165080-JO du 8 décembre 1911 page 9814/A

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 9 juillet 1993 (JO du 17 juillet 1993 page 10075)

Siège social : 15, rue Cler, 75007 Paris
Adresse postale : ANOCR - BP 471 - 75327 Paris Cedex 07
Tél. 01.44.18.92.18 - Fax 01.45.51.41.76 - CCP 492 75 R Paris
Courriel : anocr@orange.fr
Site internet : www.anocr.com
Métro : Latour-Maubourg ou École Militaire
Directeur de la publication : Michel Olhagaray
Rédacteur en chef : Jacques Dupré

Comité de rédaction : Jean-Noël Sorret, Yves Bonneville, Bernard de Bressy, Thierry Llorca, Emmanuel Dieudonné, Xavier Desbazeille, Louis Beaudonnet
Impression : Lavauzelle Graphic
Dépôt légal : juillet 2012 - ISSN 0762.01 01
Commission paritaire : 0516 G 88248
Tirage : 11000 exemplaires - 4 numéros/an - 3 €/ex
Tarifs cotisation et abonnement : 3^e de couv.



Vous trouverez dans ce bulletin de juin le troisième **Dossier d'actualité** qu'une nouvelle équipe vous propose. Dans chacun de ces dossiers, nous souhaitons en premier lieu apporter de l'information sur l'institution militaire : en janvier c'était un dossier sur les OPEX, en juin ce sera une présentation de l'exposition Eurosatory mais nous souhaitons aussi vous présenter des débats, des points de vue relatifs à la Défense. Les généraux Carmona, Valéry, Cahuet, ont apporté et continuent à apporter leur compétence en associant d'autres spécialistes de la Défense. Nous sommes décidés à poursuivre cette double orientation.

La Lettre adressée par le Président aux principaux candidats à la Présidentielle témoigne de cette volonté de défendre tous nos, vos intérêts et ceux de notre institution.

Nous avons désormais un nouveau Président de la République. Dans sa réponse de candidat, il a pris des engagements vis-à-vis de la Défense. Ces engagements sont reproduits (avec l'autorisation de la RDN) dans ce dossier. L'ANOCR, association libre et engagée, suivra attentivement les décisions qui seront prises et, le cas échéant réagira.

Nous souhaitons connaître vos réactions quant aux propos tenus dans cette rubrique. Vous pouvez le faire soit par le site de l'ANOCR (rubrique contact), soit en m'adressant directement ces réactions et, mieux encore, vos propositions (1).

Dans ce dossier de juin nous abordons les deux sujets suivants : la *Défense Anti-missile* dont il a été question à la conférence de Chicago qui s'est tenue le 21 mai et la *Dissuasion*. Cette dissuasion ne fait plus grand débat quant à son intérêt pour une puissance comme la France, ce qui est souvent en question est le niveau d'effort à consentir pour maintenir la crédibilité de cette composante. Les articles des généraux de Bressy, et Paris et du colonel Chauvancy devraient vous donner un assez bon éclairage sur ce dossier.

Plus complexe est le débat sur la *défense anti-missiles* car il concerne à la fois la crédibilité de notre défense dont sa composante nucléaire et notre industrie de défense dans ses volets les plus modernes et les plus convoités. Son coût de développement, qui se chiffre par milliards, est-il compatible avec les moyens de la Défense ? Ce projet est, avec notre place dans l'OTAN, un des plats principaux de la réunion de Chicago.

Les parlementaires **Jean-Michel Boucheron** et **François Cornut Gentille** pour l'Assemblée Nationale, **Jacques Gautier** et **Xavier Pintat** pour le Sénat ont fait un très bon travail de présenta-

tion de ce dossier sensible. Certains extraits sont cités.

Nous avons demandé son point de vue à un chercheur indépendant, **Michel-Alexandre Bailly** auteur du livre « *Le nouveau défi américain : Le bouclier antimissile menace l'armement européen* » paru en 2003. Il nous présente ici sa vision actualisée dans la perspective définie par les décisions du sommet de Chicago des 20 et 21 mai 2012.

Enfin nous ne pouvons terminer cette rubrique sans évoquer un autre sujet d'actualité : la fin de la guerre d'Algérie. Le cinquantenaire de la fin du conflit, auquel beaucoup de membres de notre Association ont participé, est marqué par de très nombreuses manifestations et publications.

A titre personnel je voudrais faire quelques simples observations. Cette guerre a été faite par des protagonistes aux profils vraiment très différents : les plus nombreux ont été les appelés (et les rappelés) dont certains ont participé pendant plus de deux ans à ce conflit, des officiers d'active (et des sous-officiers) dont près de dix promotions passées directement des Ecoles au conflit et ceux, peu nombreux – la guerre qu'ils venaient de conduire avait été terrible et bien éclairci leurs rangs – qui avaient fait la campagne d'Indochine. En face le FLN et ses diverses composantes, certains ont combattu pendant près de huit années, d'autres n'ont jamais connu les combats en Algérie. Sans parler des populations civiles toutes directement concernées par l'issue de ce conflit.

Beaucoup sont morts, tous ont été profondément marqués.

Les témoins sont encore présents et plusieurs dirigeants actuels de l'Algérie sont issus de ce conflit. Il est difficile de faire un devoir de mémoire lucide et objectif. Une commission a été créée, elle a encore un long chemin à parcourir. De nombreux films ont été et seront présentés, les livres d'anciens combattants sont légions, et lus...

Certains acteurs comme Benjamin Stora, présent à Constantine jusqu'à son adolescence, proposent une approche raisonnée de ce drame. Le général Faivre, historien reconnu, est un grand témoin.

Nous réfléchissons, avec le président, à la forme que l'on pourrait donner à un dossier sur ce sujet toujours assez brûlant.

Général (2S) J.-N. Sorret

(1) noel.sorret@wanadoo.fr



A PROPOS DE LA DISSUASION NUCLÉAIRE

par le général de CA (2S) J.-N. Sorret

Elle s'invitera certainement aux débats de préparation du prochain livre blanc.

Avant de donner la parole à trois intervenants qui nous livrent leur avis voici quelques rappels.

Une directive présidentielle du 16 décembre 1961 demandait que les forces nucléaires soient capables « d'infliger à l'Union soviétique une réduction notable, c'est-à-dire environ 50 %, de sa fonction économique ». Dans cette directive Charles de Gaulle explique cet objectif : « Dans dix ans, nous aurons de quoi tuer 80 millions de Russes. Eh bien je crois qu'on n'attaque pas volontiers des gens qui ont de quoi tuer 80 millions de Russes, même si on a soi-même de quoi tuer 800 millions de Français, à supposer qu'il y eût 800 millions de Français ».

Il faut remarquer que le général prononçait cette phrase alors que les essais français étaient encore assez balbutiants.

Notons toutefois que l'armée française, alors intégrée dans l'OTAN, servait des armes nucléaires dites « tactiques » (Honest John), la clé, elle, était détenue par les Américains.

En 1963, le gouvernement français opte pour la réalisation de deux nouveaux systèmes d'armes, terrestre et naval, avec des missiles sol-sol à tirer d'un silo : le SSBS et des missiles mer-sol à tirer d'un sous-marin à propulsion nucléaire : le MSBS.

L'année 1964 marque le début de la permanence de la dissuasion nucléaire française. En effet, le 14 janvier, les Forces aériennes stratégiques sont créées. En février, le premier Mirage IV et le premier avion ravitailleur Boeing C-135 arrivent dans les forces. En octobre, la première prise d'alerte par un Mirage IV, armé de la bombe AN-11, et un avion ravitailleur C-135F a lieu sur base aérienne de Mont-de-Marsan (40). La triade arme nucléaire, avion vecteur et avion de projection est alors opérationnelle.

Parallèlement la réflexion sur l'arme préstratégique se poursuit avec l'arrivée du système Pluton puis la mise à l'étude du missile Hades. Ces armes donnent au décideur une « carte supplémentaire » à jouer dans la dissuasion et permettent d'éviter le contournement de cette dissuasion par l'ennemi du moment, l'armée rouge. Elles feront l'objet de controverses. Le président Mitterrand les maintiendra en service pendant la chute de l'empire soviétique comme moyen de discussion. En 1995 le président Chirac décidera de les retirer du service.

En 1996, les 18 silos de missiles sol-sol du plateau d'Albion dans le Vaucluse sont désactivés. Le Parlement ratifie le TICE le 6 avril 1998, engageant ainsi la France à ne plus jamais réaliser d'essais nucléaires. Suite à la fin de cette dernière campagne de tests, la France signe le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) le 24 septembre et démantèle ses installations de tests dans le Pacifique. Le Parlement ratifie le TICE le 6 avril 1998, engageant ainsi la France à ne plus jamais réaliser d'essais nucléaires. Au début du XXI^e siècle, les tests grandeurs nature ne sont plus effectués. Les missiles sont testés et modélisés en laboratoire. Le 21 mars 2008, le président de la République Nicolas Sarkozy se fait le défenseur de la stabilité des conceptions françaises en matière de dissuasion nucléaire, qui demeure « objective » en ce sens qu'elle se positionne « tous azimuts », excluant les frappes préventives, puisqu'elle est « strictement défensive » et a annoncé que l'arsenal français serait réduit à un peu moins de 300 têtes.

Notre nouveau Président de la République, vient, depuis les Etats-Unis, de se prononcer pour le maintien des deux composantes.

LA SITUATION AUJOURD'HUI : FORCES SOUS-MARINES STRATÉGIQUES FRANÇAISES : 4 SNLE

Les sous-marins lanceurs d'engins (SNLE) sont basés à l'Île Longue. Le Triomphant, Le Téméraire, Le Vigilant et Le Terrible garantissent à la France la possibilité d'exécuter à tout moment une frappe nucléaire de riposte. La Force océanique stratégique (FOST) constitue la principale composante des forces nucléaires stratégiques. Le programme SNLE – nouvelle génération type Le Triomphant a été



lancé en 1986. Il assure la relève au sein de la Force océanique stratégique (FOST) des SNLE du type Le Redoutable. La mise en place de la permanence d'un sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE) à la mer, deux si nécessaire, est établie dans le cadre de la stratégie de dissuasion nucléaire. Elle participe à la crédibilité de la dissuasion nucléaire.

LES FORCES AÉRIENNES STRATÉGIQUES (FAS) sont chargées d'assurer en permanence, 24 h sur 24, 7 jours sur 7, la dissuasion nucléaire. Le commandement de ces forces regroupe l'ensemble du personnel et des moyens qui participent à la mission de dissuasion nucléaire, garantie ultime de la sécurité et de l'indépendance de la France. Les FAS sont aujourd'hui engagées dans une phase de transition dont le terme sera marqué par le



renouvellement complet du système d'arme, caractérisé actuellement par la triade : missile nucléaire air sol moyenne portée, Rafale et le Boeing C135FR. En 2009, le missile nucléaire de nouvelle génération Air sol moyenne portée améliorée (ASMPA) a été mis en service. Enfin, à terme, le C135 sera remplacé par un nouvel avion ravitailleur.

La version Rafale Marine est désormais opérationnelle et arme le porte-avions C. de Gaulle.

LA DISSUASION *Trois points de vue*

A PROPOS DE L'ARMEMENT NUCLÉAIRE

par le général (2S) B. de Bressy

Dans le bulletin de l'ANOCR de janvier 2011, nous avons présenté quelques réflexions sur la question de l'armement nucléaire à la suite des accords russo-américains START III.

Or ce débat vient d'être relancé par une intervention d'un groupe franco-britannique d'anciens responsables politiques et militaires (1).

L'ARME NUCLÉAIRE EN HÉRITAGE

Sous le titre « ne laissons pas l'arme nucléaire en héritage », ils prônent la suppression totale de l'armement en question dans les arsenaux français et britanniques, dans la situation mondiale. D'après eux « hier, en effet, le contrôle des armes nucléaires symbolisait la volonté de maintenir un équilibre – même fragile – entre les blocs de l'Est et de l'Ouest. Hier, les arsenaux britannique et français étaient supposés protéger l'Europe de menaces d'agression de grande ampleur. Hier, une certaine pertinence stratégique des armes nucléaires pouvait se concevoir.

Aujourd'hui, rien de tel. Les menaces auxquelles nous devons faire face sont à ranger au nombre des peurs du passé et la théorie de la dissuasion nucléaire n'est plus adaptée au monde en mouvement de ce début du XXI^e siècle. Aujourd'hui, l'existence même des armes nucléaires, couplée au risque même



(1) Pour le Royaume-Uni : Général Sir Hugh Beach, ancien commandant en chef adjoint des forces terrestres, Margaret Beckett, ancienne secrétaire aux affaires étrangères, et, pour la France : Général Bernard Norlain, ancien commandant de la force aérienne de combat, Paul Quilès, ancien ministre de la défense et Michel Rocard, ancien premier ministre.

de prolifération et de terrorisme nucléaire, constitue paradoxalement la plus grande menace à notre sécurité. Aujourd'hui, la nouvelle donne internationale et son lot d'instabilités politiques profondes plaident pour faire de l'élimination des armes nucléaires – le Global Zéro – le fer de lance d'une nouvelle doctrine de sécurité internationale 2.

Cette thèse - radicale – ne semble pas, toutefois, prendre en compte deux éléments importants du débat.

L'ASSURANCE-VIE DE LA NATION

En premier lieu, ainsi que le président Sarkozy l'a souligné, l'armement nucléaire français est « l'assurance-vie » de la nation. Et chacun sait que l'assurance ne paraît chère qu'avant l'accident.

Cette assurance nous protège, d'une certaine façon, contre une « surprise stratégique ».

Or comme le dit fort bien François Géré, « la surprise stratégique ne procède pas d'une mono causalité, telle que la montée en puissance d'une puissance hostile. Elle relève de la combinaison aléatoire, donc imprévisible, sur une courte période, de facteurs de crise de nature hétérogène » 3.

LA PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE

En second lieu, un certain nombre de pays, dont l'Iran, cherchent à se doter de l'arme nucléaire et d'autres, par effet d'entraînement risquent de les suivre dans cette voie. Ce n'est donc pas à ce moment où cette prolifération se manifeste que la France et le Royaume-Uni doivent renoncer totalement à leur armement nucléaire.

(2) La Croix, 9 novembre 2011.

(3) Revue Défense Nationale, janvier 2012.



LA STRICTE SUFFISANCE

Il semble donc que, puisque, à l'évidence, on ne « désinventera pas » l'arme nucléaire, la raison veut que nous conservions notre armement, en nous tenant au principe de « stricte suffisance » en ce domaine. C'est ce que souligne François Géré quand il écrit que « l'arme nucléaire constitue pour des États ne disposant que de moyens militaires conventionnels de dimension moyenne une police d'assurance contre toute éventualité. De ce fait, le montant doit demeurer rigoureusement réduit à la stricte suffisance, tout en préservant le niveau de disponibilité garant de la crédibilité d'une dissuasion efficace » (3).

LES CONSÉQUENCES BUDGÉTAIRES

En ce qui concerne la France, l'application de ce principe de stricte suffisance devrait conduire à une diminution de la part relative du nucléaire dans nos budgets de défense. Certains déplorent toutefois que ce ne soit pas encore le cas, tel le général Copel 4 qui dit que « consacrer

(4) Le général Copel a prononcé une conférence sur ce sujet en mars 2010 devant les membres de l'ANOCR de la région parisienne.

plus de 20 % de nos crédits d'équipement au nucléaire n'est pas raisonnable : ce qui était nécessaire à l'époque où il a fallu créer en dix ans les trois composantes de la dissuasion ne l'est plus maintenant alors que nous disposons de centaines d'armes et que nous avons effectué des centaines d'essais » (3).

Les Etats-Unis semblent, eux aussi, en voie d'adopter cette logique de la dissuasion de la stricte suffisance. C'est ainsi que l'on peut lire dans le récent document sur la nouvelle stratégie américaine : « il est possible que nos objectifs de dissuasion puissent être atteints

avec une force nucléaire plus réduite, ce qui diminuerait le nombre d'armes nucléaires dans notre inventaire, comme leur rôle dans la stratégie nationale de sécurité des Etats-Unis ».

EN CONCLUSION

Cet important débat, essentiel pour notre défense, n'est pas clos, mais il faut bien reconnaître que le souhait du Président OBAMA, qui rêvait à Prague de voir un jour le monde débarassé des armes nucléaires n'est pas prêt de se réaliser.

L'ARME NUCLÉAIRE FRANÇAISE ET SON AVENIR

par le général (2S) H. Paris, président de Démocraties

L'acquisition de l'arme nucléaire par la France fut, en son temps, la décennie des années 1960, saluée au son des fanfares du triomphalisme. L'événement était en soi significatif à un double titre.

Au plan stratégique, l'arme nucléaire procurait au pays la certitude raisonnée de l'impossibilité de la répétition d'un désastre semblable à celui de 1940. Ce fut le cri du cœur poussé par le général de Gaulle à l'annonce réussie du premier tir expérimental. Très rapidement, rendue opérationnelle, la capacité nucléaire militaire s'inscrivait dans le cadre d'une stratégie de dissuasion du faible au fort. Cette stratégie devenait la clé de voûte et la charpente de la politique de défense du pays. Sa crédibilité reposait sur la possibilité effective et démontrée d'une mise en œuvre éventuelle de l'arme nucléaire par une triade que représentaient des moyens de lancement à partir de la terre, de l'air et de la mer. Etait clairement spécifié que la dissuasion nucléaire couvrait les intérêts vitaux de la nation, donc eux seuls.

L'acquisition de l'arme nucléaire au plan international assurait à la France une posture politique totalement indépendante et la faisait entrer dans l'enceinte des grands décideurs internationaux.

A plus d'un demi-siècle de distance, qu'en est-il de cette stratégie de dissuasion nucléaire et de la posture internationale qu'elle fournissait au pays ?

Point significatif, tous les chefs d'Etat qui ont pris la succession du général de Gaulle ont tous adopté la même clé de voûte de la politique de Défense, la dissuasion nucléaire. Il n'est jusqu'aux candidats à l'élection présidentielle de 2012 qui n'aient confirmé leur adhésion à cette dissuasion nucléaire et ce, avant le scrutin.

Pourtant, en un demi-siècle, la technologie, y compris nucléaire militaire et les rapports internationaux ont

subi des modifications notoires. De trois composantes définies par le mode de lancement, la panoplie nucléaire a été ramenée à deux, mer et air. La composante terre-terre devenait d'une part obsolète, d'autre part entrainé dans la réalité la possibilité d'un tir conventionnel assez précis pour annihiler, en une première frappe, la base terrestre du tir français. Cela ruinait, en son principe, la stratégie de dissuasion. Par ailleurs, en fonction des réductions de l'arsenal nucléaire, le nombre de têtes nucléaires était abaissé à trois centaines.

Au regard des arsenaux existants de par le monde, indéniablement, la stratégie de dissuasion française reste opérationnelle. En outre, c'est bien elle qui continue à garantir au pays sa stature internationale dans le club des grands.

Les modifications interviennent à un horizon prospectif. Elles sont dues à une prolifération nucléaire que tente de freiner un système de traité, faute de pouvoir l'interdire. Par ailleurs, prend corps un système de bouclier antimissile nucléaire, susceptible d'amoindrir une frappe, voire de la parer dans un horizon prospectif dont on peut fixer le terme en fonction des protagonistes. Le concept du faible au fort est appelé à être dépassé. Il n'en demeure pas moins que l'arme nucléaire conserve sa validité, en tant que système dissuasif, dans tous les cas de figure.

Le bouclier antimissile, en tout état de cause, est un adjuvant, un complément à une capacité de frappe dissuasive.

Il est indispensable de suivre aussi bien conceptuellement que technologiquement les évolutions de l'arme nucléaire dans l'arène internationale.

LA DISSUASION NUCLÉAIRE A-T-ELLE ENCORE UN AVENIR ?

par le colonel (ER) F. Chauvancy

« n'engage que son auteur »

La dissuasion nucléaire a fait ses preuves depuis la Seconde Guerre mondiale. Elle a évité un embrasement général grâce à la peur que suscitait l'emploi de l'arme nucléaire et dont la dangerosité avait été illustrée par les explosions d'Hiroshima puis de Nagasaki en 1945. Aujourd'hui, la problématique est différente notamment pour la France pour trois raisons principales : quelle menace la dissuasion nucléaire doit-elle dissuader ? Quelle part du budget de la défense faut-il y consacrer sans nuire à sa crédibilité ? Dans un budget de la défense contraint, quelle part de celui-ci faut-il y consacrer sans nuire à l'efficacité des forces conventionnelles ?

HISTORIQUE

La dissuasion nucléaire, originellement à trois composantes, terre, air, mer, avait vocation à rendre inacceptable pour un Etat agresseur les dommages causés par l'arme nucléaire en visant d'abord ses cités et non ses forces militaires. Celles-ci pouvaient être l'objet cependant d'une première frappe qualifiée d'ultime avertissement.

Devenue avec le général de Gaulle le symbole de la puissance retrouvée de la France et de son indépendance notamment vis-à-vis des Etats-Unis, la dissuasion nucléaire a été acceptée depuis par l'ensemble des partis politiques français de gouvernement.

Dans le cadre de la « guerre froide » et de la menace portée sur le monde par le bloc soviétique qui n'excluait ni l'agression conventionnelle, ni l'emploi de l'arme nucléaire notamment à l'échelon tactique, elle a été une contribution majeure pour dissuader toute agression armée contre le monde occidental.

Enfin, la France a montré l'exemple aujourd'hui en diminuant significativement ses capacités nucléaires. La préservation de cette capacité est néanmoins l'héritage de lourds investissements faits à juste titre depuis plusieurs dizaines d'années. Exploisons donc au maximum cette suprématie technologique et cet investissement du passé pour notre sécurité d'aujourd'hui et des prochaines années.

QU'EN EST-IL AUJOURD'HUI DE L'AVENIR DE LA DISSUASION NUCLÉAIRE ?

Cependant, une transition progressive vers une dissuasion nucléaire moins importante dans sa dimension budgétaire devrait pouvoir être envisagée pour plusieurs raisons.

Se pose en effet aujourd'hui la question de la finalité de la dissuasion nucléaire. Nicolas Sarkozy a rappelé le 21 mars 2008 qu'elle était destinée à dissuader un agresseur étatique visant nos intérêts vitaux. Les menaces étatiques connues aujourd'hui sont la Corée du Nord sans capacité balistique avec son dernier échec de lancement et l'Iran qui ne dispose pas encore de l'arme nucléaire. Pour aider à la réflexion, imaginons que cet Etat disposant de l'arme nucléaire soit demain au cœur d'un conflit au Proche-Orient. Dans quelle mesure la France serait-elle alors engagée ? Dans le cas d'une montée aux extrêmes, notre base aux EAU pourrait-elle être considérée comme un intérêt vital justifiant sa sanctuarisation par la dissuasion nucléaire ? La question reste posée. Quant aux autres menaces, l'arme nucléaire ne peut dissuader ni un groupe terroriste, ni un mouvement insurrectionnel, ni un Etat agissant par une stratégie indirecte par exemple par des cyberattaques.

La question de l'engagement financier à y accorder, soit officiellement 3,5 milliards d'euros par an (environ 20 % du budget consacré aux équipements des armées), est surtout à poser. Les forces conventionnelles expriment la capacité de la France à faire entendre concrètement sa voix en défendant ses intérêts stratégiques. Elles sont engagées au quotidien dans de multiples missions qui imposent des moyens à la hauteur des enjeux. Entre une menace finalement limitée aujourd'hui et sans doute demain, la résolution des crises qui peuvent affecter le quotidien de nos citoyens ou de l'Europe ne doit-elle pas justifier un choix plus favorable notamment aux équipements des forces conventionnelles ?

Enfin, la question de la légitimité de l'arme nucléaire, y compris en cas de légitime défense comme la charte des Nations unies le permet, peut être évoquée. Un conflit aujourd'hui se déclenche le plus souvent dans un environnement informationnel complexe, avec une longue montée en puissance de la crise suscitant des débats au sein de la communauté internationale, au sein aussi de la communauté nationale, avec des pressions importantes. Sans douter de sa volonté de prendre la décision adéquate, nous devons imaginer dans cet environnement la situation du chef de l'Etat qui devra prendre la responsabilité devant l'Histoire de menacer de mettre en œuvre l'arme nucléaire, de son choix ensuite en réponse à une agression, la frappe en premier étant exclue dans le contexte international aujourd'hui, sinon de demain.

QU'EN CONCLURE

L'arme nucléaire existe. Elle a encore un avenir et à ce titre doit être intégrée dans la stratégie générale de l'Etat pour assurer la défense des intérêts vitaux du pays. Cependant, à terme, elle me semble destinée à s'affaiblir dans son objet car d'un emploi de moins en moins légitime pour une opinion déjà bien sensible à la moindre perte humaine au combat. Elle peut

certes éviter un conflit majeur, et c'est son rôle, qu'il reste cependant difficile d'imaginer dans les années à venir. Il est donc temps de consacrer progressivement une partie plus importante du budget de la défense, et donc une partie moindre à la dissuasion nucléaire, pour renforcer les capacités des forces conventionnelles qui visent à satisfaire des exigences sécuritaires plus réelles sinon plus immédiates.

LA DÉFENSE ANTIMISSILES

LA FRANCE DEVANT LES ANTIMISSILES

par les généraux **J.-N. Sorret** et **J.J. Cahuet**

INTRODUCTION

Au sommet de Lisbonne (novembre 2010), l'OTAN a décidé d'étendre son programme de défense antimissile de théâtre à la protection des territoires et des populations, tranchant un débat engagé en son sein depuis 2002 (1). A l'issue de cette réunion, dans la « Revue de la Défense Nationale », le général Carmona a fait un point complet de la situation dans lequel il concluait :

L'Europe ne peut pas rester absente de ce projet, devant l'importance de ses enjeux technologiques et économiques. Il faut, au contraire, qu'elle puisse y apporter des « briques », et l'industrie de défense française semble bien être la mieux placée pour le faire. Il y a également un lien entre le développement des technologies anti-missiles et, à terme, la pérennité de l'industrie des missiles en Europe.

Dans le même temps deux commissions parlementaires (Sénat et assemblée nationale) faisaient une assez bonne analyse de la menace et proposaient des esquisses de solutions. Ces rapports sont disponibles sur les sites du sénat et de l'assemblée nationale. Nous avons néanmoins placé en annexe deux extraits : Le premier est un rappel de ce que sont la *défense antimissile de théâtre*, dont la plupart des pays sont d'ores et déjà la *défense antimissile de territoire* qui est au cœur de la problématique Le second est une *esquisse de solution* avec trois options principales).

(1) La défense antimissile balistique (BDM DAMB).
Rapport de la commission des affaires étrangères du Sénat (J. Gautier, X. Pintat, D. Reiner).
Rapport de l'assemblée nationale (Cornut-Gentille).

POINT DE VUE



par **Michel-Alexandre Bailly**, consultant international, chercheur en économie et sécurité internationale, écrivain et professeur d'université

Le 20 novembre 2010, les Etats-Unis et les 27 membres de l'OTAN, ont décidé de « développer une capacité de défense antimissile afin de protéger les territoires, les populations et les forces de l'Alliance Atlantique »

Le sommet de Chicago a permis de déclarer opérationnel le système intérimaire de défense antimissiles (première phase) de protection de l'Europe en complément de la dissuasion nucléaire décidé au sommet de Lisbonne de 2010. Son extension, qui va durer jusqu'à 2020 en laissant une porte ouverte pour la Russie, a été planifiée. Les réserves françaises ont ainsi pu être levées, en particulier pour le contrôle gouvernemental qui, compte tenu des délais de décision liés à la durée du vol des missiles agresseurs, devra être délégué à une autorité selon des modalités à définir. La participation d'industriels français et européens à plusieurs projets de la « smart defence » (défense intelligente) et dans le C2 (command and control) de la défense antimissiles balistiques de l'Europe sous la forme de radars et dispositif satellitaire sera une garantie supplémentaire et une chance pour l'innovation technologique. Enfin, la crise impose la stricte interdiction de toute dérive des coûts (qui n'ont pas été validés) qui peut peser sur un programme d'une telle ampleur.

Consultant international, chercheur en économie et sécurité internationale, écrivain et professeur d'université, Michel Alexandre Bailly a bien voulu livrer aux membres de l'ANOCR ses dernières réflexions sur le sujet et proposer des pistes qui permettent de mieux appréhender les décisions du sommet de Chicago. Il avait mis la France en garde dès 2003 avec la parution de son ouvrage « **la Défense anti-missiles, nouveau piège américain pour l'Europe ?** ».

tout en invitant la Russie à coopérer à ce projet ambitieux. Le conseil OTAN-Russie (COR) avait décidé de procéder à une analyse conjointe du cadre d'une future coopération en matière de défense antimissile européenne.

Le 13 mars 2012, selon le vice-ministre russe de la Défense Anatoli Antonov, il sera très difficile de

parvenir à un accord sur le déploiement d'un bouclier antimissile lors du sommet de Chicago du 20 et 21 mai. Selon le président Russe, Vladimir Poutine, ce bouclier antimissile vise la Russie. Washington tente de convaincre Moscou que ce futur bouclier antimissile n'est pas dirigé contre la Russie, mais servira à faire face à l'évolution de la menace nucléaire iranienne.

Ce projet de bouclier antimissile états-unien pose donc de nombreuses questions en termes d'évolution de la menace, de faisabilité technologique, de coût, et d'indépendance de l'Europe. Cette évolution est décrite en introduction, nous n'y reviendrons donc pas. Précisons simplement que la plus grande vigilance sur ses évolutions possibles est indispensable.

LA FAISABILITÉ TECHNOLOGIQUE DU BOUCLIER ANTIMISSILE, SA FAISABILITÉ ET SON COÛT

D'ici 2014, le déploiement d'un système de commandement et de contrôle sera intégré au système de défense antiaérienne de l'Alliance pour la couche inférieure contre les missiles de théâtre. En 2017, une défense antimissile de la couche supérieure et du territoire sera déployée contre les missiles d'une portée de 3 000 km. Ce programme ALTBMD sera connecté avec les logiciels, les capteurs et intercepteurs intercontinentaux du système de défense antimissile des Etats-Unis. Les éléments centraux de ce système de défense antimissile, les intercepteurs basés au sol se présentent sous la forme d'un missile à trois étages dont le dernier est constitué par un « véhicule d'impact frontal » destiné à détruire par collision la tête assaillante. Pour protéger l'ensemble du territoire des Etats-Unis, il est prévu deux sites de lancement, les intercepteurs disposeront d'une vitesse très élevée leur permettant d'atteindre, dans l'espace exo atmosphérique, leur cible dans un délai inférieur à 15 minutes. En clair à la fin de cette décennie le territoire des Etats-Unis serait protégé.

Les décisions prises lors du sommet de Chicago sont donc déterminantes pour l'Europe. Le système de défense antimissile déployé en Europe devrait être financé par les membres de l'OTAN, au prorata de leur poids respectif. La contribution de la France représenterait 15 % du coût total estimé à 100 milliards d'euros. Cette estimation est conforme à celle du rapport Cornu. L'ex-URSS a perdu la guerre froide parce qu'elle s'est épuisée financièrement dans la course aux armements sophistiqués. Cela n'a pas été le cas des Etats-Unis, puisque le « système de systèmes » est progressivement opérationnel, mais qu'en sera-t-il d'une Europe en pleine crise financière ?



L'INDÉPENDANCE

La France a-t-elle abandonné la singularité de sa posture stratégique ? Est-elle prête à faire co-exister sa dissuasion nucléaire avec la perspective de déploiement d'un système complexe de protection antibalistique de son territoire perçu comme indispensable à sa sécurité ? La France après sa réintégration dans l'OTAN s'aligne sur les Etats-Unis. L'évolution de la menace iranienne nous fait sombrer dans l'urgence au point d'inhiber tout esprit de réflexion critique. Le rêve d'un pilier de Défense européen indépendant s'est évanoui. C'est l'illusion selon laquelle l'Europe pourrait exister politiquement avec sa seule monnaie unique.

Ce modèle est un leurre. Il pourrait à terme condamner l'industrie de défense européenne, ses compétences technologiques et ses emplois. L'argent public des européens renforcera le complexe militaro-industriel américain au détriment de MBDA, maître d'œuvre européen de la filière missiles et filiale à parité d'EADS, de Finmeccanica et de BAE Systems.

Les Européens seraient-ils protégés par un bouclier otanien dont ils n'auraient pas la maîtrise du système de commandement ? L'Europe renoncera-t-elle à toute ambition d'une politique européenne de la défense ? La France n'est-elle pas en train de perdre une grande part de son autonomie de décision et de pensée ? L'Europe, quant à elle, s'est résignée à l'impuissance et à l'irréalisme. Les Européens vivent dans un monde post-historique, post-national, dans une posture de repli exclusif sur les droits de l'homme, ce que l'on appelle communément l'« Irrealpolitik ». C'est la forme la plus élaborée d'une construction juridique d'un empire à marche forcée, par le haut, par des traités. Cela aboutit à une politique étrangère fondée sur le plus petit dénominateur commun avec un rejet d'une « Europe puissance » autonome.

Sous l'angle concret, pour avoir une politique étrangère globale crédible dans un monde multipolaire, la France doit reprendre la main, en formalisant une nouvelle conception globale de la dissuasion, avec des forces offensives (les forces nucléaires françaises et britanniques) et des forces défensives d'interception (le bouclier antimissile otanien), tout en gardant les clefs numérique du système. *Le sommet de Chicago a permis de déclarer opérationnel le système intérimaire de défense antimissiles (première phase) de protection de l'Europe en complément de la dissuasion nucléaire décidé au sommet de Lisbonne de 2010. Son extension, qui va durer jusqu'à 2020 devrait inclure plus de 20 projets multinationaux avec des industriels européens, sans être une menace pour la Russie, a été planifiée. Les réserves françaises ont ainsi pu être retenues, en particulier pour*

ANNEXE

RAPPEL DE DÉFINITION

Il convient tout d'abord de distinguer la *défense antimissile de théâtre*, dont la plupart des pays sont d'ores et déjà équipés, de la *défense antimissile de territoire*. Les technologies utilisées sont radicalement différentes.

La défense anti-missile de théâtre capable de protéger, à terme, des zones d'une superficie de quelques milliers de kilomètres carrés contre des missiles balistiques d'une portée maximale de trois mille kilomètres. Ce programme représente, dans son format initial, un coût total d'environ 800 millions d'euros. Toutefois, seul le financement de la première étape de ce programme (capacité opérationnelle de la « couche basse ») a fait l'objet d'un accord de la part de tous les alliés, pour un montant d'environ 400 millions.

La défense de territoire constitue un enjeu technique et technologique d'une autre ampleur. Pour réussir, il faut en effet intercepter un missile se déplaçant à grande vitesse (5 km/s). Dès lors, il

le contrôle gouvernemental qui, compte tenu des délais de décision liés à la durée du vol des missiles agresseurs, devra être délégué à une autorité selon des modalités à définir. La participation d'industriels français et européens dans le C2 (command and control) sera une garantie supplémentaire et une chance pour l'innovation technologique. Enfin, la crise impose la stricte interdiction de toute dérive des coûts (qui n'ont pas été validés) qui peut peser sur un programme d'une telle ampleur.

C'est une chance pour la France de rester maître de sa dissuasion nucléaire, de sa défense aérienne, y compris de sa « complémentarité » – son extension antimissile – et de s'affirmer comme le leader d'une nouvelle Europe ?

ne sera pas possible de dépasser 85 % de succès pour les interceptions et il faudra plusieurs tirs pour neutraliser un seul missile. Le Sommet de Lisbonne de novembre 2010 a été l'occasion de valider politiquement le principe de l'extension des capacités de contrôle du programme de défense de théâtre à une défense antimissile des territoires et des populations de l'Otan. Les propositions américaines de défense antimissile de territoire, en plus d'être extrêmement coûteuses (les chiffres avancés sont supérieurs à 100 milliards d'euros), sont contraires à nos intérêts stratégiques et absorberaient nos ressources d'avenir dans un contexte de forte raréfaction des crédits...

ESQUISSE DE SOLUTIONS

La voie de la coopération doit être privilégiée. La France, tout en affirmant ses ambitions, affirme régulièrement sa volonté d'apporter sa ou ses contributions à un programme international. **Trois options principales existent :**

- **un ralliement au programme américain**, à l'instar du programme d'avion de chasse JSF. Les États-Unis demeurent les pilotes et principaux bénéficiaires technologiques et industriels de la coopération, avec, à terme, un appauvrissement des capacités technologiques des États partenaires. Le Japon en a fait l'amère expérience pour l'interception exo atmosphérique, selon Antoine Bouvier, PDG de MBDA, « *le Japon, qui a coopéré avec [les États-Unis] n'a obtenu malgré une contribution financière très significative qu'une part industrielle faible et un contenu technologique limité. Ce type de coopération déséquilibrée entre partenaires inégaux tourne vite à la sous-traitance. Les progrès qui seraient requis pour coopérer sur un pied d'égalité ne sont à la portée ni de la France, ni même de l'Europe, en tout cas pas dans les enveloppes budgétaires envisagées jusqu'à présent* » ;



- **une contribution financière à un programme Otan**, l'Active Layered Theatre Ballistic Missile Defense (ALTBMD). Ce programme est estimé à 200 millions d'euros par an sur 10 ans, estimation jugée irréaliste par les industriels au regard des défis technologiques à relever. Ces chiffres sont à rapprocher des 9 milliards de dollars américains annuels dont est doté l'agence américaine Missile Defense Agency ;

- **le développement de capacités nationales, niches technologiques, mises à disposition d'un ensemble plus vaste**. Cette voie est de nature à

préservier, voire à développer les capacités nationales industrielles et technologiques et à assurer politiquement une réelle capacité d'influence. Comme le résume Antoine Bouvier, « en apportant une brique autonome et une vraie plus-value par rapport aux systèmes américains, nous gagnerions une capacité d'influence sur la conception et le fonctionnement du système, par exemple en matière de règles d'engagement. Cette contribution spécifique constitue à mes yeux la dernière opportunité pour se positionner sur la défense antimissile ». Ceci suppose un accord préalable de l'État et des industriels français sur les capacités à privilégier. MBDA, Thales, Safran et, dans une moindre mesure, Astrium travaillent sur un projet fédérateur technologique identifiant les briques technologiques sur lesquelles la France doit investir avant de participer à la défense antimissile. Des coopérations européennes (à l'instar du programme Aster) sont également envisagées. L'intercepteur spatial, pour lequel aucun programme d'études amont n'a été lancé à ce jour, constitue un bon exemple de niche. La position des autorités françaises est cependant très claire : DAMB et Dissuasion sont complémentaires et non substituables.



EUROSATORY

EUROSATORY 2012

par le général (2S) J.J. Cahuet

EUROSATORY, le salon international de l'armement terrestre bien connu du monde militaire, se déroule cette année à Paris Nord - Villepinte du 11 au 15 juin. Devenu le 1^{er} salon international de la Défense terrestre, aéroterrestre et de la Sécurité, il a reçu, en 2010, 54 000 visiteurs de 130 pays pour 1 327 exposants de 54 pays.

En 2010, le commerce mondial des armes était estimé à 1 500 milliards de dollars. On peut penser qu'il n'aura pas diminué en deux ans. C'est donc un événement incontournable pour tous ceux qui s'intéressent à l'intégration des capacités de Défense et de Sécurité avec les technologies de l'information actuelles et à venir.

Tout ce qui concerne EUROSATORY 2012 peut se trouver sur Internet sur le site du salon : <http://www.eurosatory.com/>, conditions d'accès, plan des stands, liste des exposants, etc.

L'industrie de Défense est l'un des plus discrets fleurons de la puissance industrielle de la France. L'effort de recherche et développement (R et D) soutenu dans ce domaine produit des retombées considérables dans le monde civil et a toujours participé

de manière positive à notre balance des paiements. Aujourd'hui, le retour de la France dans le système de commandement de l'OTAN et le développement même modeste de l'Europe de la Défense sont deux opportunités pour notre industrie de présenter aux donneurs d'ordres étatiques les systèmes conçus et développés par notre industrie dans les domaines de la Défense et la sécurité. De plus, la participation de nos armées aux plus récentes opérations multinationales, en Afghanistan comme en Libye ou en Afrique, donne du poids à l'expérience acquise dans le cadre des programmes d'urgence opérationnelle et apporte un nouvel éclairage sur les intérêts mutuels bien compris des armées et de l'industrie d'armement.

EUROSATORY présente trois grands axes d'intérêt pour le visiteur : Visibilité : démonstrations dynamiques, stands et visites personnalisées. Business : mise en relations d'industriels et de décideurs. Réflexion : conseils en stratégies, expertises export, conférences et retours d'expériences avec l'appui de l'Armée de terre et de ses opérationnels.

Né de la présentation de matériels par la Section technique de l'Armée de Terre à Satory jusqu'en

1967 Eurosatory devient en 2008 : le salon devient le Salon international de la Défense terrestre, aéro-terrestre et de la Sécurité. Il s'installe au parc des expositions de Villepinte et en 2012, le salon de la Défense et de la Sécurité terrestres EUROSATORY donne accès aux marchés mondiaux Défense et Sécurité pour le business, le futur, l'innovation, les technologies.

EUROSATORY EST UNE PLATE-FORME INCONTOURNABLE

L'armée de terre professionnelle est une armée d'emploi. Elle le démontre en toutes occasions et au quotidien en Afghanistan, en République de Côte d'Ivoire, au Liban, comme elle l'a fait avec sa participation à l'opération Harmattan au cours de laquelle ses hélicoptères ont engagé la moitié des objectifs, de nuit, sans pertes ni dégâts collatéraux. Mais elle est aussi présente dans les DOM COM et à la demande sur le territoire national (Vendée, Draguignan,...) et tous les jours avec Vigipirate qui devient même une excellente opération de communication.

Elle a appris à travailler en partenariat opérationnel avec les industriels qui sont désormais présents sur les bases comme ils l'ont été dans le cadre de l'opération Harmattan. En termes technico-opérationnels, le message de l'Armée de terre serait certainement que tout doit être intégrable dans – ou compatible avec – le système de combat de demain, SCORPION. EUROSATORY constitue une plateforme exceptionnelle pour entretenir les relations internationales et développer des coopérations avec les responsables des pays visiteurs. Plus de 54 Chefs d'Etat-Major ont prévu de visiter le salon, dont la moitié sont reçus par le CEMAT.

Mais c'est aussi une opportunité pour obtenir de l'information sur l'état de l'art en matière d'armement, tout particulièrement dans le milieu industriel qui tient à présenter ses recherches et projets de développement. L'EMAT est attentif à fournir aux délégations plus d'une centaine d'accompagnateurs compétents et dotés d'une formation complémentaire adaptée.

Si le leadership est désormais confié au COGES émanant du GICAT (un EUROSATORY se prépare dès la fin du précédent), la DGA en assure le contrôle étatique tandis que l'EMA et le cabinet du Ministère de la Défense ne sont pas exclus du processus.

LE GICAT, ET SON BRAS ARMÉ LE COGES, PRÉPARENT LE SALON DEPUIS 2 ANS

Le GICAT est une association loi de 1901 qui a pour objectif de défendre et promouvoir les intérêts de ses adhérents, industriels de l'armement. Le COGES,

à statut de SARL, est son émanation pour assurer l'organisation des salons EUROSATORY.

Le GICAT mène des actions de lobbying auprès de ceux qui ont des responsabilités dans l'équipement des armées de terre en organisant des rencontres périodiques et en diffusant une lettre d'information. En France, après une longue période de défiance entre l'Etat-major, la DGA et les industriels, la nécessité émanant des opérations a permis de recréer des relations de confiance et de coopération.

Le monde de l'industrie d'armement dispose d'un réseau de PME extrêmement dynamique, couvrant tout le spectre des besoins de l'armement. De grande qualité, innovantes, à la pointe de la technologie et motivées, ces entreprises sont soutenues par les grands groupes comme EADS et THALES et sont aussi accompagnées par la DGA grâce aux crédits de recherche et développement (études amont) car leurs fonds propres ne suffisent plus, même pour les entreprises de taille moyenne comme PANHARD et NEXTER.

EUROSATORY 2012 est marqué par la protection des Forces (**Force Protection**) et des combattants. La médecine opérationnelle, les drones (les drones armés ne sont plus tabou) et les robots du champ de bataille, utilisés pour l'observation, mais aussi pour la détection et la destruction des IED, les robots logistiques pour le transport des charges qui incombent aux combattants sont présentés. En particulier face au risque terroriste, le pôle NRBCe (Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique et Explosif) propose de nombreuses innovations technologiques. Enfin, les équipements assurant la protection des bases, détection, identification et neutralisation sont désormais intégrés dès leur conception au sein d'un espace de bataille entièrement numérisé à l'instar des combattants désormais « félinisés » rompus à la simulation.



Système canon CAESAR de NEXTER pour la formation aux EMB (photo auteur)

LE POINT DE VUE DE DEUX INDUSTRIELS : MBDA ET RENAULT TRUCKS DÉFENSE

MBDA, qui appartient au groupe multinational EADS, présente ses produits et recherches à EURO SATORY. Cette société a désormais acquis la capacité à travailler en coopération directe avec les Armées. L'opération Harmattan a ainsi été un véritable révélateur de synergies.

Ses volets d'expertise sont présentés à EURO SATORY. Le domaine missiles et roquettes de la trame anti-chars, la conception des systèmes missiles et la simulation, les participations à des matériels spécialisés à forte dominante électronique et des produits intégrés ou intégrables dans des systèmes de défense anti-missiles sont visibles sur le stand de la société.

1. La trame anti-chars (courte - moyenne et longue portée)

1.1. Le missile moyenne portée (MMP - milieu de trame), dans le cadre de l'expression de besoins émise par la DGA en remplacement du MILAN. Portée 4 000 m, capacité à tirer dans des espaces confinés, « tir et oublie » (autodirecteur IR) ou guidé par fibre optique, double capteur optique IR et vue. Il est totalement intégré dans la NEB (Numérisation de l'Espace de bataille) et le système FELIN qui équipe les armées françaises, présenté par SAGEM (groupe SAFRAN) pour l'export.

1.2. En bas de trame, au niveau groupe-section, la roquette ALCOTAN, produite par MBDA Espagne. Elle dispose de plusieurs charges (antichars, anti-obstacles, etc.). Capacité 600 m sur cible mobile et jusqu'à 1000 m sur cible fixe.

1.3. En haut de trame, pour des besoins d'armement de véhicules, drones et hélicoptères, le Multi Rôles Combat Missile (MRCM). Etudes en coopération Franco-Britannique. Peut aussi répondre à des besoins d'armement d'avions en antichars (cf. Harmattan).

MBDA présente le MMP, ALCOTAN et aussi le MILAN ER (external Range), version numérique du MILAN sur son stand. Elle présente aussi un projet d'intégration sous tourelle blindée du Missile Moyenne Portée.

2. Concepteur de systèmes de missiles

Dans ce domaine, compte tenu des coûts, MBDA présente des simulations d'entraînement intégrant SCORPION. Globalement, un calculateur de génération de force (CGF) propose un terrain, une force intégrant les systèmes d'armes en service, leurs simulateurs et des adversaires mobiles. Modulaire et évolutif, il exploite les spécifications du simulateur de SCORPION et peut être exploité avec les techniques WEB, donc en interarmes (GTIA) et aux quartiers (ABC, ART, INF...) en multi-sites.

3. Matériels spécifiques

MBDA a développé pour l'Afghanistan un système d'ouverture d'itinéraires anti-mines SOUVIM 2 et un système anti-IED.

Comportant plusieurs engins, doté de moyens mécaniques (fléaux), de leurre et de détection (magnétique – thermique et électro-magnétique), à très faible pression au sol, il assure à la fois la protection du personnel d'emploi et son maintien dans la boucle décisionnelle. Il peut sécuriser une route de 3 mètres de largeur à 6 km/h.

En complément, le Véhicule de Détection Modulaire (BDM), est un engin de lutte contre les IED. Il dispose de leurres massiques, thermiques et détecte les métaux, soit l'essentiel des IED qui sont souvent rudimentaires.

MPCV (Multi Purpose Combat Vehicle). La modularité conceptuelle permet de configurer au besoin un véhicule en postes antichars et antiaérien. On pourra ainsi placer 2 postes SA MISTRAL et 2 postes AC MMP, à la demande, sur le même porteur, dans les ateliers du SIMTER.

4. Systèmes SOL-AIR

MBDA propose la réutilisation des missiles MICA en sol-air, en coordination avec MISTRAL pour la protection de force, en remplacement des ROLAND et CROTALE, à l'export.

Enfin, MBDA est présent dans les recherches et développements du domaine des anti-missiles balistiques de théâtre. Deux tirs réussis (en 2011 et 2012) sur des cibles simulant des missiles balistiques et des missiles de croisière ont confirmé la remarquable efficacité de l'ASTER 30 et permis la MSO du SAMP T. Aujourd'hui en service dans l'Armée de l'air et dans la Marine Nationale (PS et FREMM). Ce système est naturellement intégrable dans la Défense sol-air d'une opération interalliée.

Le Sherpa Light de Renault Trucks Défense se hisse aux sommets !

Il y a cinq ans, Renault Trucks Défense lançait le développement du véhicule tactique 4x4 Sherpa Light en visant le marché du remplacement du fameux HMMWV américain, largement vendu dans le monde mais arrivé à bout de potentiel en termes de mobilité, charge utile et protection comme le démontreront les conflits d'Irak et d'Afghanistan. Situé volontairement dans le créneau supérieur (7 à 10 tonnes contre 5 tonnes pour le HMMWV), le Sherpa Light a aujourd'hui évolué vers une gamme complète de 5 versions adaptée à la fois aux besoins actuels des militaires mais aussi des forces de sécurité intérieure. En témoignent les nombreux contrats de Sherpa Light annoncés ou remportés discrètement par RTD dernièrement à la fois en France et à l'international...



Sherpa Light Scout



Le Sherpa Light « Station Wagon » équipé de la tourelle anti-aérienne MPCV de MBDA (RTD)

Un véhicule multirôle adapté aux opérations actuelles

Développé spécifiquement pour les besoins militaires, le Sherpa Light se distingue par ses performances très élevées de mobilité et de charge utile (plus de 4 tonnes sur le Carrier). Cette dernière est utilisable à la fois pour le transport des personnels et équipements toujours plus nombreux (munitions, brouilleurs, armements, radios, systèmes de surveillance...) mais aussi de blindages modulaires jusqu'au niveau 3 du Stanag OTAN 4569 contre les menaces balistiques, mines et IEDs omniprésentes dans les opérations actuelles. La charge utile et le volume interne élevés du Sherpa Light sont également garants de son évolutivité dans le futur (intégration de nouveaux équipements ou surblindages par exemple) sans dégrader sa mobilité.

L'ensemble des 5 versions du Sherpa Light partage la même base composée d'un châssis renforcé avec une garde au sol élevée (600 mm sous ventre), d'importants angles d'attaque et de fuite, d'un moteur diesel Renault MD-5 de 215 cv offrant un couple élevé (800 N.m. à 1 200-1 700 t/min), d'une transmission automatique à 6 + 1 rapports et d'une boîte de transfert.

Les 5 versions du Sherpa Light se distinguent par leur empattement, leur cabine (blindée ou non) ainsi que leurs aménagements qui ont été conçus pour répondre à des profils de missions bien précis :

- Le Sherpa Light Scout (7,9 à 10,4 tonnes) est particulièrement adapté aux missions de reconnaissance, patrouille, commandement et liaisons avec son équipage de 4 ou 5 hommes dans un espace de 5,5 m³ blindé ou non.
- Le Sherpa Light « Station Wagon » (9,9 à 10,5 tonnes) est similaire au Scout mais dispose d'une cabine entièrement blindée de 7 m³. Il peut ainsi recevoir des systèmes d'armes tels que des lance-missiles anti-char ou anti-aérien en appui de la manœuvre sur le champ de bataille.
- Le Sherpa Light Carrier (9,4 à 10,5 tonnes) est la version logistique de l'avant équipée d'une cabine 2 places, blindée ou non, et d'un plateau arrière pour le transport de tout type d'équipement :

plateau ridelles bâché, shelter de 10 pieds, systèmes d'armes...

- Le Sherpa Light APC (10,2 à 10,9 tonnes) est la version blindée de transport de troupes (2 + 8 hommes dans un grand volume intérieur de plus de 10 m³).

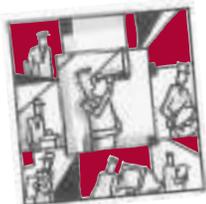
- Le Sherpa Light « Forces Spéciales » (9,6 tonnes) est la version à caisse ouverte de 4-5 places adaptée aux besoins très spécifiques des FS pour les patrouilles à long rayon d'action. A noter que le Sherpa Light est soutenable via le réseau civil de Renault Trucks (1500 points de service dans le monde) qui a déjà en charge le maintien en condition opérationnelle du parc de camions de l'armée de terre française.

Sur la route du succès export

En 2008, le Sherpa Light a acquis ses premières références auprès de l'OTAN qui a commandé à la fois les versions Carrier, pour porter ses shelters de communications en tout-terrain, et Scout, en variante blindée pour protéger les « Provincial Reconstruction Team ». L'américain Globecomm et le français Thales ont depuis opté pour le même porteur Sherpa Light Carrier pour transporter respectivement des systèmes de communications pour l'OTAN (17 véhicules commandés) et les nouvelles stations de communications par satellite Syracuse III de l'armée française (31 véhicules).

L'année 2011 aura été un vrai succès pour le Sherpa Light à l'international avec des contrats de Sherpa Light Scout pour l'Indonésie, de Sherpa Light APC pour les forces de sécurité intérieure du Qatar (5 en complément de 22 MRAP) ainsi que d'autres prises de commandes restant pour le moment confidentielles. Au total, ce sont près de 150 Sherpa Light qui ont été commandés ou livrés à ce jour.

Aux Etats-Unis enfin, le Sherpa Light a fait une apparition remarquée au salon AUSA 2011 sur le stand de Mack (filiale américaine de Volvo tout comme RTD) sous la forme d'un porteur de canon à faible recul de 105 mm capable d'effectuer à la fois des tirs directs et indirects. Un système innovant qui pourrait notamment intéresser les forces spéciales américaines pour leurs besoins d'appui au contact.



Brèves de la Défense

PAR LE COMMANDANT (H) E. DIEUDONNÉ

■ CHANGEMENT AU SOMMET DU SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ NATIONALE (SGDSN)



Sur proposition du Premier ministre le vice-amiral d'escadre Georges-Henri Mouton a été nommé secrétaire général adjoint de la défense et de la sécurité nationale à compter du 4 avril 2012. Il succède au général de corps aérien Pierre Bourlot.

Depuis 2010, il était commandant des forces sous-marines et de la force océanique.

■ LA JOURNÉE NATIONALE DU RÉSERVISTE

La journée nationale du réserviste, qui s'est déroulée le 15 mars 2012, a été l'occasion de faire connaître aux Français la réserve militaire et de favoriser les rencontres avec des réservistes opérationnels ou citoyens.

Depuis la suspension du service national et la professionnalisation des armées en 1997, les effectifs de l'armée se sont considérablement réduits. Comme l'a reconnu le ministère de la Défense: « Pour pallier les besoins en personnel, l'institution militaire s'appuie désormais fortement sur les réservistes ».

Constituant l'une des composantes des forces armées, la réserve militaire a vocation à renforcer les capacités de celles-ci, à entretenir l'esprit de défense et à contribuer au maintien du lien entre la nation et ses forces armées.



Autrefois contraignante elle est devenue avec la loi du 22 octobre 1999, un système reposant uniquement sur le volontariat.

La réserve se compose : d'une « réserve opérationnelle » et d'une « réserve » dite citoyenne. Les trois armées : terre, marine et air contribuent à sa formation y compris le service des essences, le service de santé et la DGA.

La réserve opérationnelle : comprend les anciens militaires soumis à l'obligation de disponibilité et des volontaires âgés de 17 ans au moins qui ont souscrit un engagement pour celle-ci. Ces réservistes portent l'uniforme durant leurs activités militaires, ils effectuent des périodes de réserve de 22 jours en moyenne. En 2011 leurs effectifs se montaient à 52 727 réservistes.

Ces réservistes peuvent participer aux Opex, ils sont présents, entre autres, dans le cadre de l'alerte Vigipirate. Certains réservistes de la marine ou de l'armée de l'air ont participé à l'opération Harmattan au large de la Libye.

S'agissant du territoire national, la mise en place du « Guépard réserve » permet de disposer d'un vivier de volontaires, issus d'unités de réserve, capables d'être engagés sous un préavis de 48 heures et durant 8 jours. Ce dispositif d'alerte est prévu pour porter assistance, notamment, à la population sur le territoire national en cas de catastrophe naturelle.



Expérimenté par la 9^e BLBIMA en novembre 2011

La réserve citoyenne : se compose de volontaires agréés par l'autorité militaire en raison de leurs compétences, de leur expérience ou de leur intérêt pour les questions de défense nationale.

Contrairement aux réservistes opérationnels qui ont la qualité de militaires quand ils servent dans les armées, les réservistes citoyens agissent comme



collaborateurs bénévoles du service public. Les grades attribués le sont à titre honorifique et ne permettent pas d'exercer un commandement.

Ils agissent principalement dans le cadre du lien « armée-nation ».

En 2011, ils étaient au nombre de 2 663.

Les réserves n'échappent pas aux contraintes budgétaires

C'est ce qu'exprime, sans ambages, le Capitaine de frégate Jérôme Baroë, directeur de la rédaction de *Cols Bleus* dans son éditorial de mars 2012. Après avoir souligné l'apport des réservistes de la marine dans le cadre de l'opération Harmattan il remarque que : « Généralement, la réserve est aujourd'hui tirillée entre les besoins quantitatifs croissant d'une part et une situation budgétaire contraire d'autre part ».

Sans compter que les réserves doivent s'adapter au nouveau format des armées, comme, par exemple, la fermeture prévue de bases aériennes, ce qui se traduira par la perte de nombreux postes de réservistes dans l'armée de l'Air. (Voir *Air Actualités* mars 2012).

Paroles de réserviste.

Le Lieutenant-colonel (R) Stanislas de Magnenville Officier renseignement, rattaché à la mission militaire de l'ambassade de France aux États-Unis et rattaché au 33^e régiment d'infanterie de marine (33^e Rima) apporte son témoignage sur le site « Armée de terre » (Pour une défense d'avance. Dossier réserve opérationnelle).

Le lieutenant-colonel (R) de Magnenville est revenu en avril dernier d'une mission de 6 mois en Afghanistan en tant qu'officier de liaison au sein de l'état-major afghan de la province de Kapisa. « Dans ma cellule, nous étions 4 cadres français (3 officiers et 1 sous-officier) détachés dans un poste isolé : « une expérience inoubliable... », raconte-t-il.

Dans la vie, Stanislas de Magnenville habite New York. Son job : homme d'affaires dans l'immobilier. Autant dire que partir de longs mois loin de la Big apple a été préjudiciable pour ses affaires. « J'ai dû m'organiser avec mes associés. Mais même si je sais que j'ai perdu des affaires, je le referai sans hésiter. Cette projection a été une expérience humaine exceptionnelle. »

Mais pourquoi un homme comme lui dans la réserve ? « Quand on vit dans une ville démesurée comme New York, on a vite tendance à perdre ses repères. Alors dormir par terre en bivouac avec le 33^e RIMa et vous confronter à la rusticité en Afghanistan, **ça vous remet les idées en place...** et ça vous permet de rester en forme ! »

LES COULEURS DU PLAN VIGIPIRATE

Le plan Vigipirate a un double objectif :

- Protéger la population, les infrastructures et les institutions ;
- Préparer les réponses en cas d'attaque.



Il doit, également, diffuser une culture de sécurité tenant compte du « principe de responsabilité » incitant ainsi chacun, qu'il soit citoyen ou acteur à rester vigilant.

Une menace terroriste considérée comme permanente.

C'est la dernière version du plan posée comme postulat depuis janvier 2007. En conséquence, cela implique l'application de mesures opérationnelles en toutes circonstances, même en l'absence de signes précis de menace.

Reposant sur une évaluation permanente de la menace par les services de l'Etat, le déclenchement ou le changement de niveau de l'alerte s'effectue par décision du Premier ministre en accord avec le président de la République, avec les ministères et le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN)



Les niveaux d'alerte.

Au nombre de quatre chaque niveau correspond à une couleur (jaune, orange, rouge, écarlate) afin de faciliter la lisibilité du dispositif par la population.

Niveau jaune : il vise à accentuer la vigilance, face à des **risques réels mais encore imprécis**, par des mesures locales avec le minimum de perturbations dans l'activité journalière. Il permet, dans un délai de quelques jours, de passer aux niveaux orange et rouge.

Niveau orange : il a pour objet de prévenir le **risque d'une action terroriste** considérée comme **plausible**. Des perturbations et contraintes modérées peuvent se répercuter sur l'activité normale. Il peut passer rapidement aux postures des niveaux rouge et écarlate.

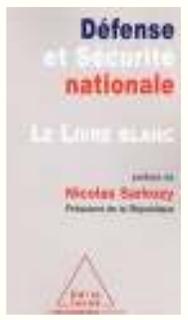
Niveau rouge : ici les mesures nécessaires sont prises pour prévenir le **risque avéré** d'un ou plusieurs **attentats graves**. Il comprend certaines mesures de protection des institutions, la mise en place de moyens de secours et de ripostes appropriées. Il entraîne des contraintes qui s'imposent à l'activité sociale et économique.

Niveau écarlate : il est destiné à prévenir le **risque d'attentats majeurs**, simultanés ou non, qui peuvent utiliser des modes opératoires différents et provoquer des effets dévastateurs. Pour y faire face, des moyens de secours et de riposte appropriés sont mis en place, ainsi qu'éventuellement des mesures particulièrement contraignantes.

Le niveau «écarlate» a été activé, le 19 mars 2012, dans les départements du Midi-Pyrénées, de l'Aude et du Lot-et-Garonne, suite aux assassinats terroristes intervenus à Montauban puis à Toulouse.

■ PUBLICATION D'UN DOCUMENT PRÉPARATOIRE À L'ACTUALISATION DU LIVRE BLANC SUR LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ NATIONALE

Conformément au mandat reçu du président de la République, le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) a mené une réflexion interministérielle sur l'évolution du contexte stratégique depuis 2008 et les enjeux structurants qui en découlent pour la défense et la sécurité de la France à l'horizon 2020. Le travail, réalisé avec les admi-



nistrations concernées et avec l'appui de plusieurs experts français et étrangers, est désormais achevé.



Un document intitulé « La France face aux évolutions du contexte international et stratégique » est mis en ligne sur le site du SGDSN.

Ce document est destiné à préparer l'actualisation du livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, prévue au second semestre 2012.

(Communiqué de presse du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale.)

■ LE CENTRE DES ARCHIVES DU PERSONNEL MILITAIRE (CAPM)



Le bureau central d'archives administratives militaires de Pau qui relevait de la direction du service national (DSN) a été intégré depuis le 1^{er} janvier 2012 dans la nouvelle organisation du Service historique de la Défense (SHD) **sous l'appellation de centre des archives du personnel militaire (CAPM)**.

Depuis sa création, le 1^{er} mai 1961, le bureau central d'archives administratives militaires, ancienne appellation du CAPM, est chargé :

- de détenir, de conserver et d'exploiter les archives administratives du service national, de l'armée de Terre et des services communs,
- de conserver et d'exploiter les archives individuelles du service national et collectives des formations de l'Armée de Terre.

Ceci afin de permettre la défense des droits des particuliers et la sauvegarde des intérêts de l'État.

Il détient :

- les dossiers d'officiers de l'armée de Terre et des services communs des grades de sous-lieutenant à colonel inclus, rayés des cadres depuis le 1^{er} janvier 1971 ;
- les dossiers des sous-officiers et militaires du rang relevant du Livre II du code du service national jusqu'à leur 90^e anniversaire, à l'exception des sous-

officiers honoraires de l'armée de l'Air et des officiers marinières honoraires ;

– les dossiers des professionnels des armées relevant du Livre I du code du service national ;

– les dossiers d'étrangers (sauf légionnaires) ayant servi dans l'armée française.

Il est le dépôt d'archives collectives, administratives et médicales, des unités dissoutes de l'armée de Terre, détenues depuis plus de 5 ans dans les unités d'active de l'armée de Terre.

Il détient, notamment, les fichiers des citations de 1914 à nos jours (comprenant les ordres généraux correspondants) y compris les décorations « Résistance ».

Il exploite ces archives au profit des particuliers et des administrations et délivre les documents et renseignements suivants :

– attestations diverses (services militaires, services aériens etc.) ;

– copies de pièces médicales et administratives ;

– copies de citations ;

– vérifications des demandes de carte du combattant ;

– copies certifiées conformes d'actes d'état civil.

Il assure, également, en ce qui concerne les dossiers dont il a la charge :

– la rectification et la mise à jour des pièces en fonction d'éléments nouveaux ayant force probante, produits par les intéressés eux-mêmes ou résultant d'enquêtes effectuées dans les archives collectives ;

- **la rédaction des mémoires de proposition pour toutes décorations** (légion d'honneur, médaille militaire, ordre national du mérite, médaille des évadés, etc.) ;

Adresse postale : Caserne Bernadotte, 64023 Pau Cedex.

Adresse géographique : Place de Verdun, 64000 Pau. Tél. : 05 59 40 46 92 - Fax : 05 59 40 45 53.

Réception du public : Jours ouvrables de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00, fermeture le vendredi à 15 h 00.

■ HISTORIQUE DU BUREAU DES OFFICIERS GÉNÉRAUX

Le bureau des officiers généraux a vu le jour en même temps que la V^e République.

Antérieurement à celle-ci, la gestion individuelle et collective des officiers généraux relevait des « directions techniques du personnel militaire » de chacune des armées. Ainsi, jusqu'au début des années 60, les directions techniques des armées, qui avaient reçu une délégation ministérielle, restaient sous la

responsabilité de leurs chefs d'état-major respectifs et préparaient les actes de gestion qui lui étaient présentés en Conseil des ministres.

La mise en œuvre de la Constitution du 4 octobre 1958, notamment son article 13 qui confirme le pouvoir de nomination « aux emplois civils et militaires de l'Etat » du Président de la République (par décret en Conseil des ministres), peut-être, aussi, la volonté politique d'un contrôle plus strict des nominations, - conséquence des turbulences de l'époque dans les armées ?- vont progressivement conduire à la centralisation de la gestion des officiers généraux.

En 1961, une instruction ministérielle prévoit le rattachement au cabinet du ministre, aux ordres du chef du cabinet militaire, des anciens bureaux ou sections d'officiers généraux qui fonctionnaient auprès des délégués ministériels pour les trois armées, ceux-ci restant néanmoins implantés auprès de leurs chefs d'état-major respectifs. Les dispositions de cette instruction ne concernaient pas les ingénieurs militaires généraux des corps des directions techniques relevant du délégué ministériel pour l'armement, ni les contrôleurs généraux.

En février 1964, le ministre des armées (Pierre Messmer) décida de rattacher au bureau des officiers généraux « Terre », l'administration des officiers généraux de la gendarmerie et des services communs.

Mais c'est une instruction de février 1966 qui concrétise l'acte de naissance du Bureau des Officiers Généraux des Armées (BOGA). A compter du 1^{er} mars 1966 et sous l'autorité du chef du cabinet militaire, il sera désormais chargé de « l'administration des officiers généraux des trois armées, de la gendarmerie, des services communs, ainsi que des ingénieurs généraux des corps des directions techniques relevant du délégué ministériel pour l'armement ».

Dès lors le Bureau des Officiers Généraux des Armées est organisé en trois sections : « Terre-Gendarmerie » « Marine-Services communs » et « Air-Armement ».

En 1977 le Bureau des Officiers Généraux des Armées (BOGA) devient Bureau des Officiers Généraux (BOG) il est directement rattaché au ministre de la défense (Yvon Bourges) et non plus à son chef du cabinet militaire. (décret n° 771343 du 6 décembre 1977 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense). Depuis, le bureau des officiers généraux a connu peu d'évolutions, sauf en 2005, année au cours de laquelle est créée la mission pour le retour à la vie civile des officiers généraux (MIRVOG) qui lui est directement rattachée et qui est installée au sein de la caserne de Reuilly.

■ CRÉATION DE LA MÉDAILLE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE



Cette médaille est destinée à récompenser des services particulièrement honorables. Notamment un engagement exceptionnel, une action humanitaire, une action ponctuelle ou continue dépassant le cadre normal du service ou dans le cadre d'un engagement citoyen ou bénévole pour des missions ou actions signalées relevant de la sécurité intérieure...



Elle peut être attribuée aux personnels relevant du ministère de l'intérieur, aux personnels civils et militaires, professionnels ou volontaires, placés pour emploi sous l'autorité de ce ministère, aux policiers municipaux, aux volontaires ou bénévoles qui œuvrent dans des associations pour des missions relevant de la sécurité intérieure, aux personnes, françaises ou étrangères, s'étant distinguées par une action relevant de la sécurité intérieure...

La médaille de la sécurité intérieure comporte 3 échelons : bronze, argent et or (en fonction de la nature des mérites à récompenser).

Brèves sociales



CHRONIQUE SOCIALE DU CAPITAINE DE VAISSEAU (H) X. DESBAZEILLE

■ PRESTATIONS FAMILIALES ET AVPF

La Circulaire n° DSS/2B/2011/481 du 23.12.11 revalorise les plafonds de l'affiliation à l'AVPF et d'attribution de certaines prestations familiales à compter du 01.01.12.

■ INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

Circulaire n° DSS/SD2/2011/497 du 30.12.11.
Le montant maximal des IJ maladie versées à l'occasion d'arrêts de travail est réduit : il passe de 48,83 € à 41,38 € à compter du 01.01.2012.

■ RETRAITE

La circulaire CNAV n° 2012/6 du 25.01.12 précise l'âge légal d'ouverture du droit à la retraite en raison de la modification apportée par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012.

■ RETRAITE ANTICIPÉE

La Circulaire CNAV n° 2012/13 du 02.02.12 décrit les nouvelles conditions d'ouverture du droit de retraite anticipée pour les assurés handicapés, à la suite de la LFSS pour 2012.

■ HANDICAPS RARES

La Circulaire n° DGCS/SD3A/2012/64 du 10.02.12 précise la mise en œuvre du schéma national pour les handicaps rares.

■ REDEVANCES TV

L'Instruction 6A-1-12 du 27.01.12 proroge pour 2012 le dégrèvement total de la contribution à l'audiovisuel public en faveur des personnes âgées de plus de 65 ans au 01.01.2004 et qui bénéficiaient jusqu'alors du dispositif des droits acquis.

■ PMI

Instruction I2-004-B3 du 01.02.12.

La pension du conjoint survivant d'un pensionné militaire d'invalidité est majorée de l'indice de pension 360 si le pensionné était, à la date de son décès, titulaire d'une pension dont l'indice était égal ou supérieur à 11 000 points (au lieu de 12 000 auparavant).

■ ASPA ET ASI

La Circulaire CNAV n°2012/19 du 21.02.12 indique les conséquences du recul de l'âge légal du départ à la retraite et l'âge du taux plein sur l'ASPA et l'ASI.

■ ÉLÈVES HANDICAPÉS

Élèves handicapés

Le Décret n° 2012-223 et arrêté 15.02.12, JO du 17.02.12, précisent dispense et adaptation des épreuves de langue vivante au bac pour les candidats présentant une déficience auditive, visuelle, du langage ou de la parole.

La circulaire n° 2011-220 du 27.12.11 - BOEN du 12.01.12 actualise les règles relatives aux aménagements des examens et des concours de l'enseignement scolaire et supérieur pour les candidats handicapés.

■ PLAN ALZHEIMER

La circulaire n° DGCS/DGOS/2012/06 définit, dans le cadre de la mesure 4 du plan Alzheimer, l'implantation des maisons pour l'autonomie et l'intégration des maladies d'Alzheimer (MAIA).

■ STRUCTURES POUR PERSONNES ÂGÉES

Arrêté du 04.01.12 - JO du 07.01.12.

Les tarifs des prestations offertes aux personnes âgées résidant dans des établissements sociaux et médico-sociaux à but lucratif ne peuvent augmenter de plus de 2,5 % au cours de l'année 2012 par rapport à 2011. Même chose pour les tarifs d'aide et d'accompagnement à domicile soumis à agrément.

■ RG - PENSION DE RÉVERSION

Circulaire CNAV n° 2012/4 du 19.01.12.

A compter du 01.01.2012, le plafond annuel de ressource pour l'attribution de la pension de réversion est de 19 177,60 € pour une personne seule et 30 684,16 € pour un ménage.

Circulaire CNAV n° 2012/25 du 08.03.12.

Précise les conséquences du report de l'âge légal d'ouverture du droit à pension de retraite et de l'âge de l'obtention du taux plein en matière de pension de réversion.

■ REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

Circulaire CNAF n° 2012-007 du 14.03.12.

Fixe les modalités de mise en œuvre de la subsidiarité du RSA vis-à-vis des avantages « vieillesse ».

■ IMPÔTS SUR LE REVENU

Instruction 5B-14-12 du 23.03.12 - circulaires.gouv.fr

Fait le point sur les réductions d'impôts au titre des pensions alimentaires versées aux ascendants et enfants majeurs.

■ ALLOCATION D'ACCOMPAGNEMENT DE FIN DE VIE

Circulaire CNAM n° 8/2012 du 23.03.12.

Un centre national de gestion des demandes d'allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie est créé à partir du 02.03.2012.

■ ACCIDENTS MÉDICAUX

Décret n° 2012-298 du 02.03.12, JO du 03.03.12 ; précise l'adaptation de l'organisation, du fonctionnement et des procédures des commissions de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux et de la Commission nationale des accidents médicaux.

■ EXONÉRATION DU TICKET MODÉRATEUR

Décret n° 2012-380 du 19.03.12, JO du 21.03.12 ; relatif au maintien des droits à la suppression de la participation de l'assuré lors d'un changement d'organisme d'assurance-maladie.

■ LA CNMSS ET SES SERVICES EN LIGNE

La Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS) offre la possibilité à ses assurés militaires d'ouvrir leur « compte en ligne ».

Ce compte permet, en temps réel, de consulter leurs paiements sur les six derniers mois, par bénéficiaire, de télécharger leurs relevés mensuels de prestations, de vérifier l'exactitude des informations personnelles affichées (bénéficiaires rattachés, médecin traitant, adresse, organisme complémentaire), d'imprimer une déclaration de médecin traitant pré-remplie, de suivre le montant de leurs participations forfaitaires et franchises, **et désormais de télécharger et d'imprimer une attestation de droits.**

Pour créer un compte, l'assuré doit demander un code provisoire, qu'il recevra par courrier, via le portail du service en ligne, ou en contactant le service « Relation clients » de la CNMSS au 04 94 16 97 07.

Ce code provisoire sera ensuite transformé en un code personnel et confidentiel de 8 à 13 chiffres.

Rendez vous sur www.cnmss.fr / Espace assurés / Votre compte en ligne.

■ NOUVEAUX DROITS À RÉPARATION OUVERTS AUX MILITAIRES ET À LEUR PROCHES

NOUVEAUX DROITS À RÉPARATION OUVERTS AUX MILITAIRES ET À LEUR PROCHES

Des décisions récentes du Conseil d'Etat offrent aux militaires, anciens militaires, appelés ou engagés, ainsi

qu'à leurs proches, de nouveaux droits à réparation en cas d'accident, de maladie ou de décès par le fait ou à l'occasion du service.

Ceci est en cohérence avec les droits des salariés du secteur privé et des agents civils de l'Etat. De ce fait, la pension militaire d'invalidité octroyée n'est plus qu'un des éléments de la réparation du préjudice. Son attribution préalable n'est plus indispensable mais toujours souhaitable.

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à la FNAM.

Adresses : 24 bis Bd Saint-Germain, 75005 Paris -
Tel : 01 40 46 71 40

e-mail : fnam@maginot.asso.fr

LA MIE

La Mutuelle de l'ANOCR

est un des groupes de la Mutuelle Intergroupe d'Entraide « MIE »

Pour adhérer à la MIE il est indispensable d'être adhérent de l'ANOCR

Il existe 2 contrats : ANOCR ED519 « contrat non responsable »
et ANOCR ED 520 « contrat de remboursement plus complet »

Pour davantage de renseignement adressez-vous soit :

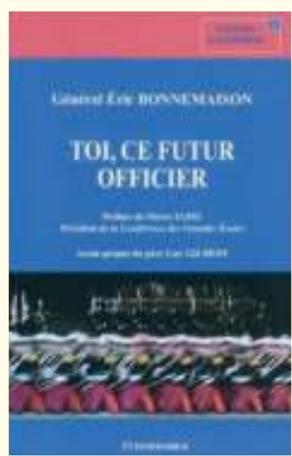
Secretariat@anocr.com ou lauzu.jacques@euf.fr

E.D	MOIS	SEMESTRE	Prix année en €	
519 GNN	40,50 €	243,00 €	486,00 €	régime général
519 GON	19,00 €	114,00 €	228,00 €	pris à 100% total SS
520 GNN	121,73 €	730,40 €	1 460,80 €	régime général
520 GEN	88,83 €	533,00 €	1 066,00 €	pris à 100% partiel SS
520 GON	39,67 €	238,00 €	476,00 €	pris à 100% total SS

Pour plus d'informations sur le détail des prestations (voir documents joints).

« GUERRES & GUERRIERS » est une collection dirigée par le général Eric Bonnemaison, aujourd'hui commandant des écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan qui est dédiée aux livres consacrés à l'homme dans la guerre et les situations d'insécurité, au chef militaire face aux dangers, au décideur placé devant des responsabilités immenses, à l'homme de réflexion tourné vers l'action et la préparation de l'avenir de la défense.

Aux Editions Economica – 49, rue Héricart – 75015 Paris - Tél. : 01 53 95 02 01



TOI, CE FUTUR OFFICIER (3^e édition)

Par le général
Eric Bonnemaison

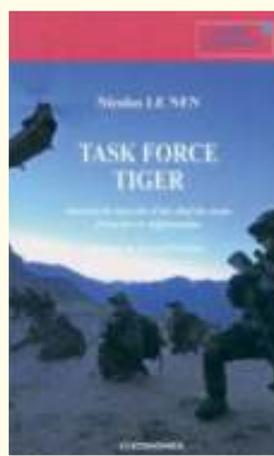
Fort des milliers d'exemplaires des deux premières éditions, dans cette troisième édition, le général commandant des écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan partage son expérience du commandement et des opérations avec le lecteur, officier ou qui aspire à l'être. Il y décrit les nouvelles formes de la guerre dans un monde instable, et

dessine des clefs théoriques pour comprendre ces nouveaux conflits et y faire face. Largement amendée par rapport aux éditions précédentes, cette édition apporte de nouveaux développements tant sur la guerre (l'Afghanistan, la cyberguerre) que sur le leadership et le commandement. Il est illustré par plusieurs dizaines de dessins humoristiques d'officiers qui ont bien voulu enrichir le trait de plume par le coup de crayon.

LE CASQUE ET LA PLUME

Par Olivier Kempf

Cet ouvrage est un recueil de lettres qu'Olivier Kempf adressait, chaque mois, à ses capitaines. Etre dans l'action du commandement ne doit pas être un obstacle à la réflexion : signature, visites d'autorité, cas de commandement, permissions, absences, ces pratiques anodines et quotidiennes sont souvent négligées, comme si elles n'étaient pas sérieuses. Or, elles préparent tout autant à la guerre, pour peu qu'on y réfléchisse, puisqu'à la fin, le feu tue, et cela n'a pas changé. Un livre indispensable à lire pour le jeune capitaine qui s'apprête à prendre le commandement de son unité. Un livre pour tous ceux qui ont la responsabilité d'hommes : chefs militaires, bien sûr, mais aussi managers civils.



TASK FORCE TIGER

Journal de marche d'un chef
de corps français en
Afghanistan

Par Nicolas Le Nen

Engagés en Afghanistan de décembre 2008 à juin 2009, les sept cents chasseurs alpins français de la Task Force Tiger ont affronté les insurgés de la province de la Kapisa dans des combats qui les ont conduits des contreforts de l'Indu Kusch jusqu'au fond de la vallée d'Alasay. Ce journal écrit par leur chef, le colonel Nicolas Le Nen,

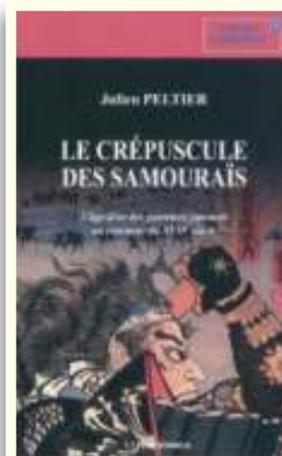
est un témoignage saisissant et exceptionnel qui nous plonge dans le quotidien de ces hommes fait de violence, de sueur et de sang mais aussi d'héroïsme et d'une formidable fraternité d'armes.

LE CREPUSCULE DES SAMOURAÏS : l'âge d'or des guerriers japonais au tournant du XVII^e siècle

Par Julien Peltier

Cet essai, qui s'appuie sur les meilleures sources françaises et étrangères, invite à revivre l'âge d'or des guerriers japonais. A l'aide de nombreuses cartes, ce livre plonge le lecteur au cœur de batailles épiques. Il retrace les parcours et dépeint les caractères des héros du passé, qui ont façonné le destin du pays. Grâce à des encadrés

portant sur des thèmes souvent inédits, l'auteur montre aussi comment la petite et la grande Histoire se rencontrent. Il bat en brèche les clichés tenaces auxquels l'univers méconnu du Japon féodal est trop fréquemment réduit. C'est en cela que Le Crépuscule des Samouraïs fait œuvre utile.





DIX ANS D'AVENTURES DANS L'AVIATION CIVILE ET DANS L'AVIATION MILITAIRE

Par **Jean Maréchal**, *mécanicien navigant, médaillé de la Royal Air Force*

Du début à dix-huit ans en 1939, date de son entrée dans le monde de l'aviation par des liaisons postales militaires au Sahara sur de petits avions monomoteurs, jusqu'au ravitaillement des militaires, à

titre civil, au Tonkin pendant deux ans de 1949 à 1951, après un séjour de même durée en Grande-Bretagne dans une unité de bombardiers pendant la dernière guerre, l'auteur relate cette tranche de vie sous la forme initiale d'un reportage, suivi de péripéties croustillantes et tragiques à la fois. En un mot, l'AVENTURE vécue à une certaine époque troublée.

**Éditions Lavauzelle - BP 8 - 87350 Panazol
Tel : 05 55 58 45 00**

LES DÉRACINÉS D'où venons-nous ? Que sommes-nous ? Où allons-nous ?

Par **Michel Meyer**

« Une enfance vécue sous l'occupation allemande et la reconstruction du patrimoine national ne pouvait que forger un fort caractère.

Très tôt sous les armes et en charge de responsabilités, je n'avais pas eu l'adolescence insouciance de la jeunesse « Yéyé » de mon époque.

Après toutes ces années de vie militaire tumultueuse et de vie matrimoniale houleuse, j'appréciais le calme et la sérénité de ma nouvelle compagne Henriette, qui me comble depuis presque un demi-siècle. L'enfant, né de notre amour, cajolé, et adulé, occupait le centre de notre vie.

Il était pour moi le moteur de mes ambitions. Je souhaitais ardemment lui donner plus que je n'avais reçu.

Mururoa, ce n'était pas l'enfer comme on le dit aujourd'hui. J'en garde un excellent souvenir. C'est aussi vrai pour l'ensemble de ma vie militaire et d'homme d'affaires.

Les mauvais moments sont oubliés, seuls me restent les bons souvenirs, le bonheur et la joie d'avoir vécu cette tranche de vie qui est la mienne ».

Éditions Lavauzelle - BP 8 - 87350 Panazol - Tel : 05 55 58 45 00



LA VICTOIRE TABOU. Algérie, la réussite tactique de l'armée française

Par **Christophe Dutrône**, *historien, spécialiste de l'armée française*

En mars 1962 à Evian, l'Algérie accède à l'indépendance après de longues années d'un conflit sanglant. En ce début de XXI^e siècle, les Français qui n'ont pas vécu cette période perçoivent souvent les

accords d'Evian comme la conséquence d'une défaite supplémentaire de nos soldats, après le désastre de Dien Bien Phu et l'humiliation de Suez. Est-ce bien la réalité historique ?

À la lumière d'une documentation précise, ce livre se penche donc sur le versant militaire du conflit et ne s'attache qu'à la réalité des combats. Il veut savoir comment l'armée française s'est vraiment battue en Algérie et si elle y a été vaincue.

À l'opposé de la version « officielle » où l'armée française tient toujours le rôle du bourreau, il démontre finalement par les faits, que le drame algérien fut pourtant pour l'armée française une victoire exceptionnelle, acquise à la fois sur le terrain des opérations mais aussi sur celui, plus mouvant, de ce que les responsables politiques appelaient alors « une certaine idée de la France ».

**Éditions du Toucan - 25 rue du général Foy
75008 Paris - Tél. : 01 44 69 06 91**

CAPITAINE EN ALGÉRIE 1956-1966

Par le général **Louis Beaudonnet**

Figure emblématique de la Gendarmerie nationale, le général Louis Beaudonnet fut un acteur et un témoin exceptionnels dans ce que l'on appellera ultérieurement les guerres de décolonisation.

Dans un précédent ouvrage, il a raconté ses six années de lieutenant en Indochine. Ici, ses « souvenirs » nous plongent dans l'histoire farouche et douloureuse de la guerre d'Algérie.

Durant dix ans, à un niveau de responsabilité intermédiaire, il en connaîtra la plupart des aspects. Muté directement d'Indochine, il débarque en juin 1956 à Alger. Ce jeune capitaine de gendarmerie commandera tout d'abord, pendant quatre années, le quartier opérationnel de Bordj Bou Arreridj avec sous ses ordres l'escadron 6/10 ter de gendarmerie mobile, le groupe mobile de sécurité n° 18 et les harkas 511 et 512, soit près de 400 hommes. Affecté en 1960 en gendarmerie départementale, il commandera la compagnie de gendarmerie d'Affreville, dans la vallée du Chélif, puis, après les accords d'Évian, la compagnie prévôtale de La Réghaïa avant de terminer cette longue campagne comme officier opération renseignement à la prévôté de Mers el-Kébir. Il aura vécu en Algérie les dix années de son grade de capitaine. À la richesse et à la précision des informations qu'il nous livre, il faut ajouter une forme d'expression bien particulière où se mêlent les descriptions originales des hommes et des lieux, les réflexions profondes, les émotions contenues et les formules imagées, à l'emporte pièce, qui caractérisent son style.

Ce témoignage unique est à lire absolument par tous ceux qui furent marqués par cette guerre d'Algérie, de quelque manière que ce soit. À lire aussi par la jeune génération qui cherche à comprendre.

Deux fois blessé, dix fois cité, le général Louis Beaudonnet est grand officier de la Légion d'honneur et grand-croix de l'Ordre National du Mérite.

SNHPG - 45 Bd Vincent Auriol - 75013 Paris - Tel : 01 53 60 06 45



ANOCR : CONSEIL D'ADMINISTRATION 2012-2013

(Référence : votes de l'assemblée générale des 26 et 27 mars du conseil d'administration du 27 mars 2012)



Vice-amiral (2S)
M. OLHAGARAY
Président national

BUREAU



CGA (2S) **J.-C. GÉLINEAU**
Vice-Président



Général (2S-T) **J.-G. BLANC**
Président Grpt Meurthe-Moselle/
Meuse
Vice-Président



CV (H) **X. DESBAZEILLE**
Trésorier

ADMINISTRATEURS (1)



Général (2S-G) **L. BEAUDONNET**
Liaison Anciens combattants
SEMLH



CEC (ER-M) **J.-M. BERNARD**
R (2) au CSFM-CPRM,
Secrétaire général COMAC (3)



Colonel (ER-T) **A. BOIS**
R à CFR-UNEO et Lachenaud



C^{re}-amiral (2S) **Y. BONNEVILLE**
chargé du recrutement
et des partenariats



Général Division aérienne (2S)
J. BOURILLET
Administrateur CNMSS-CPS



Général (2S-T) **B. de BRESSY**
R au Comité d'Entente
Études générales et conférences



M^{me} **CHANDOUINEAU-GIRARDET**
Officier de la Légion d'Honneur
Présidente société des membres de la LH
pour le comité La Rochelle-Ré



Général (2S-T) **F. GAUDY**
Président Grpt Dordogne



Colonel (ER-T) **C. GRADIT**
Président Grpt Hérault



Lt-Colonel (ER-T) **T. LLORCA**
Conseiller informatique



Colonel (ER-T) **P. MERCIER**
Président Grpt Indre-et-Loire,
Loir-et-Cher



Général (2S-T) **F. MESTRALLET**
Président Grpt interdépartemental
de Lyon
Responsable projets informatiques



Lt-colonel (ER-T) **J.-P. PANOT**
Président Grpt Cher,
Vice-Président CNR
Administrateur CFR
Membre OSS/CFR



Colonel (ER-T) **J. SIMONNET**
Président Grpt Calvados-Manche



Général de CA (2S) **J.N. SORRET**
Dir. rubrique Dossiers
d'Actualités



Commandant **G. TEYSSIER**
Mbre du Grpt de Lyon, délégué à l'AG
de l'UNEO, président MNM
de la région de Lyon

Com. g^{al} (2S) **J.P. AMELHAUD**
Groupement Paris-Ile-de-France

CFR : Confédération Française des Retraités
CNMSS : Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale
CNR : Confédération Nationale des Retraités
COMAC : Comité d'Action des Anciens Militaires et Marins de Carrière
CPRM : Conseil Permanent des Retraités Militaires
CPS : Commission Prestations supplémentaires
OSS : Observatoire Séniors Société
SEMLH : Société d'Entraide de la Légion d'Honneur
2S : 2^e section - A : Air - G : Gendarmerie - M : Marine - T : Terre

(1) Classés par ordre alphabétique - (2) R : Représentant de l'ANOCR auprès de...
(3) COMAC : ANFASOCAF - ANOCR - FNOM- FNRG - UNPRG - UNSOR

LISTE DES GROUPEMENTS AU 1^{er} JUILLET 2012

AIN (01)

Lt-Col. Michel **CLICQUE**
48 Rue des Frères Lumière
01240 ST PAUL DE VARAX
CCP 1 803 51 G LYON
michel.clicque@sfr.fr

ALLIER (03)

Col Jacques **BARBIER**
Lt Col **MONEYRON**
29 Rue Gabriel Ramin
03700 BELLERIVE / ALLIER
CCP 566 55 N CLERMONT FERRAND
moneyronpaul@orange.fr

ALPES-MARITIMES (06)

Lt-Col. Alexandre **FATTON**
ANOCR Maison du Combattant
et Associations Patriotiques
36 Bis Bd Rissou 06300 NICE
CCP 298 17 Z MARSEILLE
alexandre.nicole06@wanadoo.fr
[site:www.06anocr.com](http://site.www.06anocr.com)

AUDE (11)

Col Michel **GAUTHIE**
49 Av du Port
11100 NARBONNE Plage
CCP 1 631 12 S MONTPELLIER
michel.gauthie@sfr.fr

Group. Interdep. de Marseille (04-05-13-84-Corse)

Gal Paul **ROLLAND**
Base de Défense de Marseille-Aubagne
111 av. de la Corse - BP 40026
13568 MARSEILLE Cedex 2
CCP 152 00 L MARSEILLE
anocr-massena@wanadoo.fr

CALVADOS-MANCHE (14-50)

Col Jacky **SIMONNET**
6 Bis Rue Froide
14860 RANVILLE
CCP 1 588 57 B PARIS
site:www.anocr14-50.org/index.php
jsimonet3@wanadoo.fr

CHARENTE (16)

Col Jean **ANTOINE**
548 Chemin de Jarnac
16100 BOUTIERES ST TROJAN
CCP 282 62 W PARIS
alpha-juliet@gmail.com

CHARENTE-MARITIME (17)

Col Philippe **MARTINEAUD**
4 Rue Charcot
17137 NIEUL/MER
CCP 104 21 D LIMOGES
phmartineaud@free.fr

CHER - LOIRET (18-45)

Lt-Col. Jean-Paul **PANOT**
Lt-Col. DUGOT 8 Allée Spencer Chaplin
18390 ST GERMAIN DU PUY
CCP 666 93 H LA SOURCE
jpaul.panot@laposte.net

CORREZE - HAUTE-VIENNE (19-87)

Gal de Div. Gérard **LEROY**
4 Square de la Libération
19100 BRIVE LA GAILLARDE
CCP 622 00 K LIMOGES
gevy.leroy@orange.fr

COTE-D'OR (21)

Col Martial **EUSTACHE**
4 Rue Franklin 21100 DIJON
CCP 132 60 B DIJON
martial.eustache@wanadoo.fr

COTES-d'ARMOR (22)

Lt-Col. J-Louis **DOZIER**
Lt-Col Paul BOILLET Le Madray 22960 PLEDRAN
CCP 2 870 78 N RENNES
jl.dozier@wanadoo.fr

DORDOGNE (24)

Gal François **GAUDY**
La Renardière Sarazac
24420 MAYAC
CCP 121 80 BORDEAUX
gaudy.francois@wanadoo.fr
site:www.anocr24.unblog.fr

DOUBS (25-90-39-70)

Com. Gal Div. J. **GUILLOZ**
8 Rue du Chanet 25340 ROCHE LES CLERVAL
CCP 1 060 77 P DIJON
anocr.franchecomte@orange.fr

EURE-ET-LOIR (28)

Lt-Col Jacques **DUPRE**
70 Route de Boulard 78125 RAIZEUX
CCP 7 848 77 H PARIS duprejacques@gmail.com

FINISTERE (29)

Col Guy **DANIGO**
2 lieu-dit Bréharn 29340 RIEC SUR BELON
CCP 85 89 H RENNES geta.breharn@orange.fr

GARD (30)

Lt-Col. P. **SIMONNEAU**
Résidence Montcalm 7 Bd Etienne Saintenac
30000 NIMES
CCP 135 41 P MONTPELLIER smu.pierre@orange.fr

HAUTE-GARONNE (31-09-81)

Ing. Principal Pierre **BERGES**
Case 7 - 6 Rue du Lt Col Pélissier
31000 TOULOUSE CCP 102 29 K TOULOUSE
anocr31.09.81@wanadoo.fr Pierre.berges@sfr.fr

GERES (32)

Lt-Col. Jean-Claude **BAURENS**
ANOCR DMD -32 Caserne Lannes BP 90401
32008 AUCH CEDEX
CCP 760427 T TOULOUSE
jean-claude.baurens@wanadoo.fr

GIROENDE (33)

Gal Alain **BONGAT**
Col Chassagne 65 Rue Emile Zola
33110 LE BOUSCAT
CCP 488 53 V BORDEAUX chassagnebe@dbmail.com

HERAULT (34)

Col Claude **GRADIT**
Antenne Mobilité Défense
3 Bd Henri IV 34000 MONTPELLIER
CCP 1885 79 M MONTPELLIER c.gradit@orange.fr
http://34.anocr.com

ILLE-ET-VILAINE (35)

Col Jean-Jacques **PLANDE**
ANOCR 26 Rue de la Monnaie 35000 RENNES
CCP 135 61 M RENNES site:www.anocr35.fr
jeanjacques.plande@sfr.fr

INDRE - CREUSE (36-23)

Lt-Col Michel **GROLLEAU**
34 Rue du Parc 36600 VALENCAY
CCP 811 H LIMOGES Renaux.bernard@wanadoo.fr

INDRE ET LOIRE (37-41)

Sec Cdt **RAMPAL**
14 av. des Bouleaux 37340 CLERE LES PINS
CCP 178 11 U NANTES
rampaljm@wanadoo.fr

ISERE (38)

Séc géné : Lt-Col. Gabriel **RAMAIN**
5 Rue Servan 38000 GRENOBLE
CCP 548 08 G GRENOBLE
iseranocr@free.fr

HAUTE-LOIRE (43)

Col Raymond **MOUYREN**
33 Av d'Ours Mons
43000 LE PUY EN VELAY
CCP 16 43 36 C LIMOGES
raymond.mouyren@orange.fr

LOIRE-ATLANTIQUE (44)

Lt-Col Lionel **CLAVIER**
7 Rue St Nicolas
44270 MACHECOUL
CCP 1 040 24 D NANTES
lionel.clavier@wanadoo.fr

LOT-AVEYRON (46-12)

Sec Lt-Col **BENDIYAN**
La Prade 46140 Douelle
CCP 1 581 17 H TOULOUSE

LOT-ET-GARONNE (47)

Lt-Col. Jacques **PEYRARD**
Le Flouquet
47240 CASTELCULIER
Caisse Epargne Atlantique Nord 0417225210
jacques.peyrard325@orange.fr
site:www.anocr47.com

MAINE-ET-LOIRE (49)

Gal Bernard **RICHE**
4 Rue Jules Dauban
49100 ANGERS
CCP 1 260 39 H NANTES
rene-grasset@orange.fr

HAUTE-MARNE - MARNE (52-51)

Col Henri **DUTAILLY**
5 Rue Drappier Torte
52000 CHAUMONT
CCP 409 98 N CHALONS
ghislaine.dutailly@wanadoo.fr

MEURTHE ET MOSELLE / MEUSE (54-55)

Gal Jean-Gabriel **BLANC**
ANOCR BP 50 822 54011 NANCY CEDEX
CCP 350 94 Y NANCY anocr54.55@numericable.fr

MORBIHAN (56)

Gal Bruno **GILLET**
7 Rue P. Thomas Lacroix
56000 VANNES
CCP 169 02 F NANTES brucaugil@wanadoo.fr

MOSELLE (57)

Col Bernard **PETIT**
5 Bis Rue Faulquenel
57070 METZ
CCP 137 30 J STRASBOURG
bernepetit@modulonet.fr

NORD-PAS DE CALAIS-SOMME (59-62-80)

Lt-Col Guy **DI GREGORIO**
39 rue de Lambersat
59350 ST ANDRE LEZ LILLE
CCP 2 519 23 LILLE
andre.mianowski@nordnet.fr

PUY-DE-DOME (63)

Gal Georges **PHILIPPOT**
63100 CLERMONT FERRAND
CCP 94400 R CLERMONT FERRAND
anocr63@gmail.com

BEARN ET SOULE (64)

Col Jean-Louis **URDY**
ANOCR Béarn et Soule BP 556 64012 PAU CEDEX
CCP 1 305 70 R TOULOUSE
jeanmarchbougere@orange.fr

BASCO-LANDAIS (64-40)

Sec Lt-Col **CANTOU**
BP 43 - 64250 CAMBO LES BAINS
CCP 3534 81 M BORDEAUX
yves.cantou@wanadoo.fr

HAUTES-PYRENEES (65)

Gal Jean-Claude **CHAGNARD**
4 Bd du Pic du Midi
65430 SOUES
CCP 1 757 68 U TOULOUSE

PYRENEES-ORIENTALES (66)

Gal Christian **GUERLAVAIS**
ANOCR BP 50 457
66004 PERPIGNAN CEDEX
CCP 153 18 W MONTPELLIER
[site: http://anocr66.free.fr](http://anocr66.free.fr)
ecguerlavais@wanadoo.fr

ALSACE (67-68)

Lt-Col Jean **WEIGEL**
15 Bd de l'Europe
67160 WISSEMBOURG
CCP 25 13 S STRABOURG
jean.weigel@orange.fr

LYONNAIS (69-26-07-42)

Gal François **MESTRALLET**
ANOCR Cercle mixte de garnison de Lyon
22 Av. Lederc
69363 LYON Cedex 07
CCP 1 340 36 LYON
anocr.lyon@free.fr

SAONE-ET-LOIRE (71)

Lt-Col **TIBERON**
58 rue des points cardinaux 71000 MACON
CCP 58 64 M DIJON

SARTHE (72-53-61)

Commandant Joseph **ROUX**
15 Rue de Tarragone 72000 LE MANS
CCP 193 25 C RENNES
joseph.roux706@orange.fr

SAVOIE (73)

Lt-Col. André **PENET**
ANOCR Délégation Militaire Départementale
BP 1134 73011 CHAMBERY CEDEX
site:www.anocr73.org
andre.penet@aliceadsl.fr

HAUTE-SAVOIE (74)

Col Pierre **BROSSOLLET**
6 Rue Thomas Ruphy
74000 ANNEY
CCP 2424 60 S LYON
p.brossolet@orange.fr

SEINE-ET-MARNE (77)

Col Alain **VALTIER**
4 Av des Pervenches
77000 VAUX LE PENIL
CCP 6158 32 N PARIS
anocr77@aol.com

DEUX-SEVRES (79)

Gal Claude **SCHULLER**
Lt-Col J.-Luc **MARTIN**
18 rue des Grenouillet Sévreau
79000 NIORT
CCP 1372 08 Y NANTES
martinjl@free.fr

TARN-ET-GARONNE (82)

Col Pierre **EVANO**
ANOCR DMD 13 Rue du 11e RI BP 762
82013 MONTAUBAN CEDEX
CCP 231 82 P TOULOUSE
site:www.anocr82.free.fr
pierre.evano@hotmail.com

VAR (83)

Com. Gal P. **POUMAROUX**
ANOCR Cercle Naval 3 Rue Mirabeau
83000 TOULON
CCP 168 99 H MARSEILLE
site:www.anocr-83.org
pierre.poumaroux@free.fr

VENDEE (85)

Lt-Col. J-Michel **RUCHAUD**
12 Impasse Jeanne Hachette Le Clos des Chênes
85000 LA ROCHE-YVON
CCP 1406 16 C NANTES
jm.ruchaud@orange.fr

VIENNE (86)

Gal Bernard **FOUQUET**
5 Rue de la Dibbe
86440 MIGNE-AUXANCES CEDEX
CCP 857 64 Y LIMOGES
fouquet-bernard@orange.fr

YOSGES (88)

Lt-Col. Michel **JACQUOT**
9 Allée des Bouleaux
88000 EPINAL
CCP 361 03 V NANCY
anocrvosges@gmail.com

YONNE-AUBE (89/10)

Lt-Col. Michel **DEMOLIN**
9 Rue Jean Faurel 89300 JOIGNY
CCP 273 991 E DIJON
jeanmarcdefossez@orange.fr

PARIS IDF (78-91-92-94-95)

Actuellement au siège de l'ANOCR
Vice-amiral Michel **OLHAGARAY**
15 rue Cler 75007 PARIS
CN 1895460020057
secretariatIDF@orange.fr
Siège: 02-08-27-76-58-60-971-972-973-974-976
Secrétariat
15 rue Cler 75007 PARIS
www.anocr.com

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2012

Rapport moral

Messieurs les présidents d'honneur,
Messieurs les membres du bureau et du
Conseil d'Administration.

Messieurs les Présidents de Groupe-
ment,

Mesdames, Messieurs, mes chers
camarades.

Nous voici à nouveau réunis dans une
ambiance chaleureuse et toujours, je
l'espère, avec le même plaisir.

Ce rendez-vous de notre Assemblée
Générale est essentiel pour la vie de
notre association car c'est ici que
vous élisez les responsables de son
action et que vous exprimez votre
volonté.

Quatre administrateurs nouveaux se
présentent d'ailleurs cette année à
vos suffrages.

Le quorum étant atteint, je déclare
ouverte l'Assemblée Générale 2012.

Ayons tout d'abord une pensée
particulière pour les membres de
notre association qui nous ont
quittés mais tout particulièrement
pour le Général d'Armée Albéric
Vaillant qui fut de 1982 à 1989
un très remarquable président de
l'ANOCR et aussi pour celles et
ceux qui, par leurs legs généreux
ont voulu perpétuer l'attachement
qu'ils portaient à notre communauté
militaire :

M^{me} Malvy, M^{me} Andrivet, M^{me} Bréchet,
le lieutenant féminin Monchâtre,
M^{lle} Salé, M^{me} Perret, M^{me} Cantillon
de Tramont.

À ces legs s'ajoutent, bien entendu,
les dons de notre président d'hon-
neur le Général Biré, au nom de son
frère Jacques tombé en Indochine.

Nous associerons dans notre recueil-
lement le souvenir de tous ceux qui,
au cours des opérations menées
au service de la France, ont fait le
sacrifice de leur vie ou ont été pour
toujours marqués dans leur corps.

En ces temps marqués par une
actualité tragique, pensons aussi à
nos camarades de Toulouse et de
Montauban tués parce que militaires

et joignons dans un même hommage
les autres victimes innocentes de ce
drame.

Que leur mémoire soit respectée et
honorée ; nous nous inclinons avec
respect devant la douleur de leur
famille.

Je vous invite à vous lever pour une
minute de recueillement.

Voilà close l'année de notre cente-
naire. La commémoration s'est bien
déroulée avec une activité qui a
couvert à peu près l'ensemble de nos
groupements.

Depuis la dernière Assemblée Géné-
rale, nous avons vécu une année
intense.

A ce terme échu, il est possible de
dresser aujourd'hui un état des lieux,
que l'on peut considérer comme
contrasté.

Nous sommes toujours une asso-
ciation importante et parmi les plus
représentatives du monde des asso-
ciations de militaires retraités.

Notre indépendance, renforcée au
cours des années, fait toujours notre
force.

Ainsi notre parole est libre, elle peut
et doit être forte et nous la voulons
de plus en plus forte désormais
et nous commençons à nous faire
mieux entendre.

Le constat est cependant terni par
la diminution régulière de nos effec-
tifs. Certes nous en connaissons les
motifs dans une société et des forces
armées profondément bouleversées.

Cependant, nous ne nous résignons
pas, nous pensons en effet que notre
présence et notre activité nouvelle
dans le débat public ainsi qu'une
pugnacité affirmée dans la défense
de nos idées et des intérêts de
ceux que nous représentons nous
permettront, à terme, d'enrayer
cette décroissance.

Voyons maintenant ce que fut cette
année à travers les actions nouvelles
que nous avons menées, suivant ainsi

les directions que vous avez avalisées
à l'occasion de l'Assemblée Générale
de l'an dernier.

Nous examinerons ensuite la vie de
l'association dans ses aspects plus
classiques que sont le fonctionne-
ment de sa direction, ses politiques
sociale, mémorielle et de commu-
nication.

Plusieurs de ces thèmes seront en
outre débattus en commissions pour
mieux nous éclairer et vous faire
participer.

I. LES ACTIONS NOUVELLES

les élections présidentielles et legislatives

Ces échéances très importantes
pour l'avenir de notre pays nous
ouvrent une remarquable opportu-
nité d'intervention publique.

C'est ainsi que nous avons approché
un certain nombre de parlementaires
et de décideurs de l'administration
et des cabinets, affiné notre réflexion
et mis en place les instruments d'in-
tervention dans ces domaines.

Nous voici donc à la veille du moment
où la nation va se prononcer sur
des choix fondamentaux qui vont
l'engager pour longtemps.

Ces choix nous appartiennent aussi
et nous ne pouvons rester silen-
cieux tant les enjeux sont impor-
tants qui peuvent être masqués par
des difficultés économiques, certes
majeures, mais plus directement
corrélées au plus court terme.

Nous avons donc décidé d'inter-
peller les principaux candidats avec
des questions simples.

Vous avez pu prendre connaissance
des termes de cette lettre qui est
en ligne sur notre site Internet et se
trouve aussi publiée dans le numéro
du bulletin disponible aujourd'hui.

Les réponses éventuelles vous seront
communiquées sur le site national de
l'ANOCR dès réception.

Autant les élections présidentielles
peuvent se prêter à une action
centralisée de votre direction,

autant, concernant les élections législatives, il vous revient à tous d'exercer des actions d'influence et de contrôle auprès des candidats qui se présentent à vos suffrages.

Employez pour cela les termes de la lettre déjà utilisée pour l'élection présidentielle. Relayez donc ce courrier, avec une brève présentation personnalisée, vers les divers candidats aux élections législatives.

Les échéances sont proches, exercez vos droits en toute liberté, nous tentons, quant à nous, dans la mesure du possible, de vous fournir les éléments de réflexion et de décision qui vous permettront de le faire avec la plus grande clarté.

Les suites données à la motion de l'A.G. 2011

La motion demandait que soient prises en compte deux exigences : la première tendait à ce que les relations entre les associations d'anciens militaires et l'État évoluent vers un échange fondé davantage sur l'anticipation des problèmes **et la négociation**, la seconde demandait que les pouvoirs publics mettent en place une politique volontariste en matière de développement de **l'esprit de défense**.

Nous avons donc entrepris de présenter nos souhaits et de faire valoir nos arguments.

Pour ce qui concerne le premier thème, de la publication du rapport parlementaire Mourrut – LE BRIS sur le dialogue social dans les armées et de certains échanges avec de hauts responsables du ministère nous retenons l'impression que les choses peuvent bouger dans le bon sens mais certainement avec une sage lenteur sauf rupture stratégique ou politique.

En tout état de cause nous avons exprimé le souhait d'être partie prenante d'un groupe de travail éventuel sur cette question. Le commissaire Bernard veille sur ce domaine

Pour le second, nous avons appris avec intérêt que le ministère s'apprêtait à remanier son dispositif en regroupant les organisations Armées Nationales et celles donnant vie aux actions conjointes avec l'Éducation

Nationale, sous une seule autorité tournée vers la jeunesse.

Là encore nous avons manifesté le désir d'être partie prenante de cette organisation dans son volet de réflexion et d'organisation civilo-militaire auprès du conseiller social du Mindef que j'ai rencontré avec le Général Bourillet et qui a bien voulu nous informer sur cette question.

Le cahier de doléances

Dans la nouvelle approche de la défense de vos intérêts, il nous a semblé important de vous solliciter afin de réunir et d'ordonner vos sujets de préoccupation principaux. Le Cre GI Ameilhaud vous en fera l'exposé factuel cet après-midi.

Nous avons donc procédé ces dernières semaines au recueil de vos avis ainsi qu'à leur analyse. Nous avons pu ainsi enrichir les dossiers de chaque commission de notre AG avec vos sujets de préoccupation ayant un lien avec chaque thème étudié.

Nous comptons ainsi dégager des priorités à approfondir et ensuite à défendre avec la vigueur qui convient.

Le partenariat avec les armées

Comme vous l'avez certainement appris dans votre bulletin, l'ANOCR a signé avec le Général Darry, Gouverneur militaire de Paris et autorité de tutelle de la CABAT, une convention d'aide et de soutien envers les blessés de l'Armée de Terre.

Cette convention est déjà mise en œuvre et nous apportons notre aide à 5 cas, en coopération avec les autorités militaires.

La même convention a été signée ces jours derniers avec la Marine Nationale en la personne de son Directeur du personnel et se concrétisera très vite sur le terrain.

Nous espérons bientôt faire de même avec l'Armée de l'Air.

II. LE FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION

Les organes de direction

Comme chaque année, nous devons élire nos représentants au Conseil

d'Administration, qui, à son tour élira demain le bureau de l'association.

Un certain nombre d'administrateurs ont souhaité ne pas se représenter, ils ont beaucoup donné et je les remercie très sincèrement de leur dévouement et de leur soutien chaleureux à mon arrivée, il s'agit de M^{me} Veaux, du Général Rolland et du Général Fouquet. Je vous demande de les remercier par vos applaudissements.

En outre, le Général Philippot qui a rempli pendant 3 ans les fonctions particulièrement délicates de trésorier national, souhaite légitimement passer le flambeau. Il a effectué un travail remarquable de rigueur au sein de l'équipe particulièrement performante formée du Clr GI Gelineau et du Général Dubourdieu, commissaire aux comptes. Merci infiniment à vous mon cher Général.

Pour les remplacer se présentent à vos suffrages par ordre alphabétique :

- le Cre GI Ameilhaud
- M^{me} Chandouineau-Girardet
- le CV Desbazeille
- le Général Sorret.

Et puis, pour mettre fin à un suspense insoutenable, je vous informe de mon intention d'être candidat à ma propre succession, j'espère que vous en serez d'accord.

L'équipe

Pour pousser notre action, il me fallait de la chair à canons.

En d'autres termes la direction nationale avait, et a toujours, besoin de bonnes volontés et de compétences.

Cependant nous avons, je crois, fait des progrès car un certain nombre de camarades nous ont rejoint et donnent de leur temps.

Un embryon de cellule d'influence a été mis sur pied avec le Cre GI Ameilhaud aidé par le Général Britsch. Ils ont commencé à prendre leurs marques tant à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat. Ils pourront s'appuyer pour leurs interventions sur l'enquête interne qui a permis de recueillir vos aspirations.

L'équipe "d'études amont" emmenée par le Général Sorret et comprenant le Général Valéry, le Général Carmona et le Général Cahuet mais qui reste ouverte à d'autres participants m'a beaucoup aidé dans la rédaction de documents aussi importants pour nous que la lettre aux candidats à l'élection présidentielle.

Ce travail en équipe dont, bien entendu, nul n'est exclu, va nous aider grandement à élaborer peu à peu un corpus de positions sur un certain nombre de sujets essentiels sur lesquels nous manquons d'expertise et de réflexion pour établir dès maintenant des propositions solides et argumentées.

Les finances

Le rapport financier vous sera présenté et sera soumis à votre vote cet après-midi.

Vous y verrez l'état de nos finances qui est bon, à mon avis, puisque nous avons géré nos avoirs avec la prudence qui a toujours prévalu à l'ANOCR et que nous sommes restés au plus près du budget prévisionnel de 2011.

Le legs Cantillon de Tramont a été entièrement pris en compte désormais ce qui conforte notre aisance et garantit encore mieux notre indépendance.

Nous avons continué à simplifier nos « lignes » de placement et continuerons de le faire en tenant compte des opportunités. Nous avons enfin diversifié les établissements bancaires détenant nos fonds, suivant en cela l'avis du Conseil d'Administration.

La direction au quotidien

Yves Bonneville et Xavier Desbazeille me sont d'un grand secours pour la création du groupement de Paris-Ile-de-France, l'organisation de l'Assemblée Générale, la représentation de l'ANOCR dans diverses instances, la négociation des conventions etc.

Enfin le bureau de l'association fonctionne dans une très bonne ambiance, même, s'il nous est difficile de nous réunir très souvent.

Internet nous aide beaucoup, le Clr Gl Gelineau, le Général Blanc, le Général Philippot et moi-même pour nous mettre d'accord sans problème, je vous propose de les applaudir aussi, si vous le souhaitez, bien entendu.

III. LES PROJETS, LES POLITIQUES SOCIALES, MÉMORIELLES, DE COMMUNICATION ET LA VIE DE L'ASSOCIATION

Les projets

Trois résolutions ont été votées l'an dernier en Assemblée Générale, faisons le point de leur application :

– Le groupement de Paris-Ile-de-France est né. Doté d'un bureau intérimaire, que je préside pour l'instant, il a vocation à se développer et tiendra sa première AG au 4^e trimestre de cette année. X. Desbazeille en est le trésorier et Y. Bonneville le secrétaire.

– L'achat d'un local parisien est toujours envisagé, mais nous ne sommes pas pressés et attendons de trouver ce qui nous convient, à un prix raisonnable. C'est la raison pour laquelle je vais vous proposer la même motion que l'an dernier sur ce sujet afin de maintenir possible cette réalisation.

– Les projets du gouvernement concernant la dépendance n'ont pas avancé et nos recherches s'en sont trouvées ralenties. Cependant une commission animée par le Med Lauzu et M^{me} Chandouineau-Girardet va bientôt être mise sur pied afin de progresser avec prudence et détermination dans ce domaine. Il serait utile que les présidents de groupements, qui auraient connaissance de problèmes de cette sorte touchant un de nos membres, nous en préviennent discrètement.

Les aides sociales

Notre action sociale reste toujours une permanence solide de nos activités.

Le montant des aides sociales accordées par le siège s'élève à 43 000 €, elles se répartissent comme suit :

– En tout, 12 bourses ont été attribuées à des enfants du personnel

de la Défense par l'intermédiaire de l'ADO comme l'an dernier ainsi que directement pour les cas dont nous avons eu connaissance et que nous suivons parfois depuis plusieurs années.

– Les aides à nos veuves dans le besoin se montent à environ 30 000 € soit à peu près 70 % du total. Nous avons pu répondre à toutes les demandes.

Nos camarades d'active disposent au sein des unités de tous les correspondants susceptibles de détecter et de résoudre les difficultés survenues à certains d'entre eux (CNMSS, ASA). En ce qui concerne les retraités, c'est à nous, au sein de chaque groupement de le faire : ce rôle primordial est assuré avec efficacité, il m'apparaît important de le souligner et d'en remercier tous ceux d'entre vous qui s'y dévouent.

L'action mémorielle

Nous avons continué, comme par le passé, à honorer nos anciens et à défendre leur action, mais aussi à vous informer de l'actualité de mémoire.

Cependant notre action principale s'est tenue au sein du comité d'entente élargi tendant à instaurer le 11 novembre de chaque année comme une journée d'hommage à tous les morts pour la France. Comme vous le savez, la représentation nationale a voté une loi dans ce sens à une très forte majorité, comme nous le souhaitons.

Je déplore cependant que, au sein du Comité d'Entente, nous n'ayons pas songé à associer les associations de sous-officiers à notre action. Ce risque sera désormais conjuré car le Comité s'apprête à accueillir de telles associations en son sein.

Un problème extrêmement sensible se présente à nous cette année qui voit le cinquantième anniversaire de la fin des combats de la guerre d'Algérie et un certain nombre d'initiatives regrettables ont vu le jour. Notre position est de tout faire pour que personne n'annexe ces événements à son profit, que règnent la transparence et la vérité, même si, en l'occurrence, nous savons

que celle-ci peut avoir de multiples facettes.

Nous essayons donc de mettre sur pied un large colloque sur ce sujet avec le concours d'institutions officielles et en particulier du Parlement. Le mot d'ordre étant : « Transparence et Apaisement ».

Le bulletin

Comme vous le savez, le Général Robin rédacteur en chef du Bulletin pendant 14 ans a passé la suite. J'en profite pour rappeler à tous ses très grands mérites pour avoir porté à un niveau d'excellence très apprécié notre publication. Le Colonel de Viville se retirant sur ses terres a cessé désormais d'alimenter la rubrique sociale qu'il a tenue pendant des années avec constance et qualité, qu'il en soit lui aussi remercié.

C'est désormais une équipe de rédaction soudée et un peu novice encore qui a pris les affaires en main. J'ai tout à fait confiance en ses capacités pour vous informer et vous passionner. Voici quels en sont les différents chefs de rubriques :

- le Général Sorret a pris en main la gestion des articles de fond, le Général de Bressy, le Général Valéry, le Général Carmona et le Général Cahuet y participent très activement,
- la rubrique "activités du siège" est tenue par le CA Bonneville,
- la rubrique "sociale" par le CV Desbazeille,
- les "brèves de défense" par le Commandant Dieudonné,
- la rubrique "Mémoire" par le Général Baudonnet
- la "critique littéraire" et le "courrier des groupements" par le Lcl Dupré.

Enfin le Lcl DUPRE a bien voulu prendre en charge, sous mon autorité directe, la rédaction en chef dans un périmètre redéfini qui laisse une large place à l'action collective.

Le site internet

Nous savons tous que le talon d'Achille d'un site internet est l'obsolescence plus ou moins rapide de son contenu. Cela nécessite donc

une organisation assez lourde et bien huilée afin d'en assurer « l'entretien ».

Nous commençons à mettre sur pied une organisation grâce à l'aide fondamentale du Lcl LLORCA. Un certain nombre d'entre nous se livre déjà à un examen critique de chaque rubrique et enfin, après chaque conférence de rédaction, le comité de rédaction du bulletin s'installe comité de rédaction du site Internet. Cette organisation est encore boiteuse mais en attendant...

Il est évident qu'il nous manque un responsable en titre de ce site, mais si nous peinons à le trouver, je suis persuadé que nous y parviendrons. Je lance ici un appel à candidature.

La vie de l'association

J'ai rendu visite à 12 groupements l'an dernier à l'occasion de leur Assemblée Générale et j'en ai retiré beaucoup de plaisir mais aussi beaucoup d'enseignements. Je fais désormais passer cette connaissance plus intime de votre état d'esprit dans la vie et la direction de l'ANOCR. Je vais continuer à vous écouter à ces occasions et parfois dépêcherai vers vous tel ou tel membre de votre direction nationale pour mieux vous informer.

Nous peinons toujours à assurer un recrutement suffisant, mais nous ne nous résignons pas. Ce problème est en cours d'analyse, va être étudié en commission afin de dégager les voies qui rendraient plus attrayants encore les atouts de l'ANOCR.

Comme il en a été décidé depuis un an, nous ajoutons quelques cordes supplémentaires à notre arc en nous présentant dans le débat public et en assurant la défense plus ardente de nos intérêts. Cela-même me semble être de nature à attirer d'éventuels nouveaux adhérents.

Aussi grave que le déficit de nouveaux adhérents se pose le problème, qui certes n'est pas nouveau, du renouvellement des responsables de groupements.

Ils donnent tous beaucoup, vous donnez tous beaucoup et le temps passe et la relève tarde quand elle vient.

Je suis de plus en plus souvent sollicité par des présidents qui souhaitent voir s'alléger les charges qui pèsent sur eux. Je les aide dans la mesure du possible mais l'efficacité du siège ne peut être, en l'occurrence, exceptionnelle et la fusion de plusieurs groupements n'est jamais une très bonne solution.

Alors il faut y réfléchir ensemble et, dans vos groupements, tenter d'anticiper, de mieux préparer l'avenir, si c'est possible.

Le problème des veuves est apparu aussi, récurrent ; nous continuerons de nous pencher sur leurs problèmes et de leur assurer la plus grande part de l'aide sociale que nous dispensons.

Nous allons surtout approfondir notre connaissance de leurs situations qui sont très diverses afin de porter des demandes précises devant l'Administration.

Mes chers amis, comme l'an dernier, je vous dis ma confiance dans la vie de notre association, ma certitude que nous menons les bons combats et ma détermination pour les mener avec vous et toute l'équipe qui m'entoure désormais.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Je sou mets maintenant à votre approbation ce rapport moral, après vous avoir donné la parole comme il est d'usage.



Commission « Effectifs - Finances »

I. PRESENTATION DES EFFECTIFS

par le général (2S) Philippot

Suivant le principe appliqué depuis plusieurs années, l'évolution des effectifs concerne les adhérents à jour de leur cotisation au 31 décembre 2011.

Ce nombre s'élevait à 8 626 contre 9 214 l'année précédente soit une diminution de 6,4 % bien supérieure à celle de 2010.

Le nombre d'adhérents non à jour de leur cotisation et conservé dans les fichiers des groupements représente un excédent de 1300 personnes.

2006	2007	2008	2009	2010	2011
10564	10540	9738	9347	9214	8626
- 8 %	=	-7,6%	- 4%	-1,4%	- 6,4%
11824	11814	10956	10700	10455	9936
		2010	- 133	- 1,4 %	
		2011	- 588	- 6,4 %	

La répartition entre les officiers et les conjoints survivants montre une légère augmentation des premiers : 72,70 % contre 72,05 % en 2010.

	2010	2011
OFFICIERS	6639 = 72,05 %	6271 = 72,70 %
CONJOINTS SURVIVANTS	2575 = 27,95 %	2355 = 27,30 %

La proportion des généraux (12,7 %) et des commandants (16,6 %) reste identique, celle des autres grades est en légère baisse : 28 % pour les colonels, 26,4 % pour les lieutenants-colonels et 16,3 % pour les officiers subalternes.

L'effectif des groupements a légèrement évolué : 47,3 % des groupements ont moins de 100 adhérents, il y en avait 45 % en 2009 ; 30,9 % ont entre 100 et 200 adhérents contre 31,6 % en 2010, les plus de 200 passent de 21 % à 21,8 %.

2. RAPPORT FINANCIER

par le CGA Gélineau et le général Philippot

Les présidents de groupement, les administrateurs et les membres de la commission ont reçu préalablement à l'assemblée générale le rapport financier et le budget prévisionnel 2012. Ces documents ont été examinés au sein de la commission.

2. LE COMPTE DE RÉSULTAT 2011

Le déficit de l'exercice, cumulé des déficits de l'association, de l'aide sociale et du bulletin, qui s'élève à 60 544 € est en diminution de 16,7 % par rapport à celui de 2010 et inférieur de 11,6 % par rapport aux prévisions. Les produits ont augmenté de manière significative par rapport aux années précédentes en grande partie en raison de la perception importante d'intérêts résultant des placements financiers du legs de M^{me} Cantillon de Tramont.

22. EVOLUTION PAR RUBRIQUES

L'ASSOCIATION proprement dite voit ses produits en hausse par la vente d'objets du centenaire. Par contre, les cotisations des adhérents ont représenté 84,5 % des ressources contre 95,5 % en 2010. Les charges spécifiques

RESULTATS				
	2008	2009	2010	2011
PRODUITS	204.513	196.073	187.354	222.346
	-13,5%	-4,1 %	- 4,4 %	+18,7%
CHARGES	259.149	258.761	260.006	282.891
	- 4,2 %	- 1,5%	+0,5 %	+ 9 %
DEFICIT	54.636	62.688	72.652	60.544
	+ 61 %	+14,7%	+16 %	-16,7%

comprennent l'achat d'objets du centenaire et l'augmentation des frais de l'assemblée générale et de déplacements. Le déficit est supérieur de 76 % par rapport à celui de 2010 mais à peine supérieur aux prévisions.

L'ACTION SOCIALE enregistre un résultat très satisfaisant avec un déficit inférieur de 69 % par rapport à celui de 2010. Les produits ont été doublés suite à la perception des intérêts des placements qui passent de 500 à plus de 25 000 €. Dans les charges, l'entraide est en baisse de 4 % ; les secours individuels représentent 42 820 € contre 44 460 € en 2010. **Comme les années précédentes, des adhérents ont fait des dons marquants au siège. Qu'ils en soient vivement remerciés.**

LE BULLETIN, contrairement aux années précédentes, accuse un déficit de 6 356 € alors qu'en 2010 il avait été bénéficiaire de 6 000 €. La baisse des produits résulte de la diminution du nombre des abonnés et des insertions publicitaires.

EVOLUTION PAR RUBRIQUES			
2011 / 2010			
	ASSOCIA- TION	AIDE SOCIALE	BULLETIN
PRODUITS	+ 14 %	X 2	- 9 %
CHARGES	+ 25 %	- 10 %	+ 10 %
DEFICIT	+ 76 %	- 69 %	- 9,3 %

23. LE BILAN

La situation patrimoniale de l'ANOCR au 31 décembre 2001 est arrêtée au montant de 3 905 873 €, en augmentation de 38,27 % par rapport à celui 31 décembre 2010 qui s'élevait à 2 824 764 € en raison de la perception totale du legs de M^{me} Cantillon de Tramont.

L'augmentation de l'actif résulte de la hausse importante des immobilisations financières.

Le fonds associatif reste à un niveau suffisant malgré une légère perte. Le fonds social est reconstitué à son ancien montant par une provision égale à la perte de l'exercice. La provision pour risques et charges couvre très largement le déficit prévisionnel de l'exercice 2012.

ACTIF			
	2010	2011	EVOLUTION
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	281.308	280.836	=
PLACEMENTS FINANCIERS	2.024.764	3.100.886	+ 53 %
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	20.463	24.322	+ 19 %
DISPONIBILITES DES GROUPEMENTS	448.239	448.828	=

PASSIF			
	2010	2011	EVOLUTION
FONDS ASSOCIATIF	1.329.769	1.293.542	- 2,7 %
FONDS SOCIAL	200.000	200.000	=
PROVISION	807.384	2.392.551	X 3
CAPITAUX PROPRES	2.343.122	3.879.736	+ 65,5 %

3. BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'EXERCICE 2012

L'exercice 2012 en cours devrait se solder par :

- un déficit de l'association de 37.600 €, soit une hausse inférieure à 4 %,
- un déficit de l'aide sociale de 19.900 € en augmentation de 11 % en maintenant l'entraide à 50.000 € mais contenu par la prévision de l'augmentation des intérêts des livrets Crédit du Nord et BNP de 25.637 à 34.000 €,
- un déficit du bulletin de 9.000 € en augmentation de 41 % du fait de la baisse prévisible des abonnements.

Le résultat global devrait être déficitaire de 66.500 € en augmentation d'environ 10 % par rapport à 2011. L'importance des legs perçus permet de financer ce déficit, imputable à plus de 50 % à l'association.

RAPPORT FINANCIER 2011

RAPPORT du général (2S) Gérard Dubourdieu, commissaire-vérificateur des comptes de l'ANOCR pour l'exercice 2011

Le présent compte rendu financier porte successivement sur le compte de résultat et le bilan de l'exercice 2011, ainsi que sur le budget prévisionnel de l'exercice 2012.

H 1. LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le total des produits s'élève 222.346 € contre 187.354 € en 2010 (plus 18,7 %), et celui des charges à 282.891 € contre 260.006 € en 2010 (plus 9 %).

Le déficit de l'exercice, qui était de 72.651 € en 2010, est de 60.544 € en 2011 au lieu de 94.600 € prévus.

Les différentes rubriques du compte de résultat, réparties entre les 3 domaines d'imputation : association proprement dite, aide sociale et bulletin, sont analysées ci-après.

II. ASSOCIATION proprement dite

III. CHARGES

Les charges de l'association proprement dite s'élèvent 142.067 € contre 113.672 € en 2010 et 127.700 € inscrits au budget prévisionnel.

Charges communes

Les charges communes qui correspondent aux salaires et charges sociales, aux frais communs et aux dotations aux amortissements sont réparties entre les 3 domaines d'imputation.

Les salaires et charges sociales ont fait l'objet d'une nouvelle répartition du fait de l'embauche de M^{me} Lescher et du temps partiel de M^{me} Bernos. Le montant total des dépenses s'élève à 71.713 € contre 74.489 € pour le précédent exercice. Cette diminution s'explique par la baisse de la charge salariale de M^{me} Bernos.

Les frais communs répartis entre l'association (7/10), le bulletin (2/10), et le compte social (1/10), recouvrent les frais de téléphone, internet, fournitures de bureau, maintenance du matériel, affranchissements, impressions diverses et des campagnes de recrutement. Leur montant s'élève à 32.659 €, supérieur à celui du précédent exercice (25.031 €).

Les dotations aux amortissements ont été légèrement relevées.

Charges spécifiques

Les charges immobilières, 11.694 €, sont en très légère augmentation par rapport à l'exercice précédent (11.366 €).

Les frais spécifiques, d'un montant de 23.130 € sont en forte progression en raison de l'achat d'objets destinés à marquer le « Centenaire » : timbres, médailles et stylos adaptés. Sont comprises les cotisations à divers organismes et les dépenses d'abonnement (8.941 contre 9.026 en 2010).

L'assemblée générale a entraîné une charge nette de 18.626 € supérieure de 11 % à celle de l'exercice précédent. Le budget prévisionnel avait anticipé cette hausse.

Les dépenses de déplacements 9.016 € augmentent de 12 % par rapport à 2010 (8.044 €).

II.2. PRODUITS

Les produits d'un montant de 105.839 € ont augmenté de 14 % en raison notamment de la vente d'objets du « Centenaire » (11.976 €), qui diminue d'autant la charge des achats.

Les cotisations des adhérents constituent 40 % de l'ensemble des ressources de l'ANOCR contre 47,5 % en 2010 et 84,5 % de celles de l'association proprement dite, au lieu de 95,5 % en 2010. Il n'y a pas eu de hausse des cotisations susceptible de compenser la baisse du nombre d'adhérents.

La trésorerie courante placée à la Caisse d'Épargne a procuré un revenu de 1.581 € en hausse de 55 %.

III.3. RÉSULTAT

Le déficit s'élève à 36.227 € supérieur de 76 % à celui de 2010 (20.512 €) et supérieur de 3 % par rapport au budget prévisionnel (35.200 €).

12. L'AIDE SOCIALE

12.1. CHARGES

Les charges s'élèvent à 72.814 €, en baisse de 10 % par rapport à 2010 (84.435 €).

Le poste entraide totale répond à la vocation sociale de l'ANOCR et constitue l'une des justifications de la reconnaissance d'utilité publique accordée par les

pouvoirs publics. Les dépenses s'élèvent à 45 920 €, en diminution de 4 % par rapport à 2010 (47 826 €) et nettement inférieures au budget prévisionnel (50 000 €).

L'entraide se répartit entre les versements aux organismes d'entraide et les secours individuels.

Le montant des versements aux organismes d'entraide, tels que essentiellement l'association Lachenaud et Solidarité Défense, est de 3 100 €, inférieur de 9 % au montant de 2010 (3 366 €).

L'octroi des secours individuels dépend des demandes reçues au siège. Ces secours concernent essentiellement des veuves, des officiers subalternes ainsi que, en accord avec les statuts de l'ANOCR, des personnes relevant du ministère de la défense.

Leur montant (42 820 €) est en baisse de 3,7 % par rapport à 2010 (44 460 €).

Beaucoup de nos adhérents (essentiellement les veuves d'officiers subalternes) connaissent des situations difficiles, et parfois dramatiques lorsqu'ils vivent avec des revenus inférieurs au seuil de pauvreté. Il faut ajouter à ces secours financiers, l'aide morale et matérielle apportée dans les groupements, sous l'impulsion de leurs présidents, par nos camarades et leurs épouses, aux membres de l'ANOCR en difficulté en raison de leur grand âge, de leur isolement ou de la modestie de leurs ressources face à des dépenses imprévues. Si l'aide morale ne peut être chiffrée, l'aide financière à nos adhérents en difficulté d'après les renseignements fournis par les groupements, mais qui ne sont pas complets, s'élève à 10 240 €, soit une aide globale du siège et des groupements de près de 56 000 €.

La diminution des salaires (32 456 € en 2010, 22 134 € en 2011) résulte de la fin de l'intervention de M^{me} Bernos dans ce domaine.

122. PRODUITS

Les produits (54 854 €) ont été quasiment multipliés par 2 du fait de l'augmentation très importante des intérêts du livret du Crédit du Nord, suite aux dépôts effectués à la suite du recueil de la succession de Madame Cantillon de Tramont.

Les cotisations bénévoles se sont maintenues au même niveau.

Les dons des groupements pour le fonds social (5 821 €) ont également été multipliés par 2. Il convient de souligner, à nouveau, la générosité de certains de nos camarades.

123. RESULTAT

Le déficit, qui était de 58 109 € en 2010, a été de ce fait ramené à 17 960 €, très largement inférieur aux prévisions (62 800 €).

13. LE BULLETIN

131. CHARGES

Les charges s'élèvent à 68 009 € en hausse de 10 % par rapport à 2010 (61 898 €).

Les frais d'édition et de routage constituent la charge d'exploitation la plus importante du bulletin. Leur montant de 51 580 € est en très légère hausse par rapport aux dépenses de 2010 (49 702 €), hausse contenue grâce aux efforts de rationalisation poursuivis par le rédacteur en chef.

Les salaires et charges ont augmenté de 53 % du fait de l'implication plus importante de M^{me} Charbonnel.

132. PRODUITS

Les produits (61 652 €) proviennent des abonnements et insertions publicitaires. Ils continuent à diminuer d'année en année. Par rapport à 2010, la baisse est de 9 %. La prévision de 66 000 € n'est pas atteinte.

Les abonnements des groupements ont diminué de 10 %. Ils représentent 88 % des produits contre 89 % en 2010. Ceux du siège sont en hausse de 23 %.

Les insertions publicitaires (1 200 €) ont été divisées par 2.

133. RÉSULTAT

Contrairement aux années précédentes, le bulletin accuse un déficit de 6 356 €, alors qu'en 2010, il était bénéficiaire de 5 969 €.

14. LE RÉSULTAT GÉNÉRAL

Le résultat négatif indiqué au début du présent rapport financier, soit 60 544 €, est donc le cumul des déficits de l'association (36 227 €), de l'aide sociale (17 960 €) et du bulletin (6 356 €).

Le déficit global est inférieur de 16,7 % de celui de 2010 et de 11,6 % par rapport aux prévisions.

Ce bon résultat est obtenu grâce à la baisse très importante du déficit de l'aide sociale obtenu par les placements des legs qui ont été faits à notre association et notamment celui du legs de Madame Cantillon de Tramont.

Par contre, l'association et le bulletin accusent une augmentation importante de leur déficit notamment pour le bulletin bénéficiaire les années précédentes. Pour eux, les prévisions ont été dépassées.

Pour compléter ces informations, il est précisé que l'écart avec les prévisions a deux causes : la célébration du centenaire et la perception du legs de Madame Cantillon de Tramont qui a permis d'obtenir des intérêts importants.

Ces deux causes ne pouvaient être anticipées qu'avec prudence. Lors de l'arrêté des comptes, début 2011, le programme des manifestations du centenaire n'était pas suffisamment déterminé pour que les prévisions soient fiables. La date de perception de l'essentiel du legs de Madame Cantillon de Tramont, qui dépendait de l'autorisation administrative et de la diligence du notaire, n'était pas connue. Par prudence, il n'a pas été tenu compte, dans les prévisions, des recettes que pourrait procurer le placement de ce legs important.

2. LE BILAN

Le bilan, situation patrimoniale de l'ANOCR au 31 décembre 2011, est arrêté au montant de 3 905 873 €, en augmentation de 38,27 % par rapport au 31 décembre 2010 en raison de la perception totale du legs de Madame Cantillon de Tramont.

21. ACTIF

211. Actif immobilisé

Les immobilisations corporelles (locaux et meubles) et incorporelles (informatique) sont en très faible diminution.

Les immobilisations financières, d'un montant de 3 100 886 € (y compris les prêts d'honneur : 2 345 € et les liquidités de la donation : 943 €) ont augmenté de 53 %.

Les placements ont subi les modifications suivantes en 2011 :

- Titres au Crédit du Nord : de 1 081 791 € à 935 690 € (diminution due aux aléas de la Bourse de seulement 3 % à composition identique du portefeuille),
- Obligations de la Banque Postale : de 1 688 79 € à 1 694 69 €,
- Caisse d'Épargne : de 75 920 € à 77 501 €,
- Obligations à la Banque Populaire/Caisses d'Épargne : BPCE : de 85032 € à 83077 €,
- Sicav Cortal : de 53 587 € à 50 844 € (diminution de 5,12 % due aux aléas de la Bourse),
- Livret BNP ouvert en 2011 : 500 405 €,
- Livret Crédit du Nord : de 400 493 € à 1 122 825 €,
- Titres de la donation au Crédit du Nord : de 158 972 € à 161 073 €.

212. Actif circulant

Les disponibilités du siège comportent les avoirs, les timbres et les stocks d'objets. Ils sont quasiment au même niveau que l'an dernier : 51 000 € pour 50 080 € en 2010.

Les disponibilités des groupements sont également comparables à celles de 2010 : 448 827,95 € pour 448 239,12 € en 2010.

Les autres éléments figurant dans l'actif sont variables d'une année à l'autre.

22. PASSIF

Le fonds associatif, malgré un déficit en augmentation, reste à un niveau satisfaisant avec une diminution de 2,7 %.

Le fonds social reste maintenu à 200 000 € par une provision égale à la perte de l'exercice.

La provision pour risques et charges d'un montant de 2 392 551 € couvre largement le déficit prévisible de l'exercice 2012, d'autant qu'une augmentation des cotisations a été approuvée par l'assemblée générale de 2011.

Le montant total des capitaux propres, après affectation des résultats de l'exercice est de **3 879 736 €**. Soit : fonds associatif : 1 293 541 € + fonds social : 200 000 € + provision pour risques et charges : 2 392 551 € - déficit du bulletin : 6356 €. Ce montant est en augmentation de 65,5 %.

intérêts des livrets Crédit du Nord et BNP de 34 000 € au lieu de 25 627 € en 2011.

Le bulletin devrait avoir un déficit en augmentation de 41 % du fait de la baisse prévisible des abonnements. Compte tenu du déficit enregistré en 2011 et du déficit prévisionnel de l'exercice 2012, il paraît nécessaire que l'Assemblée générale vote l'augmentation des tarifs de l'abonnement qui n'ont pas été modifiés depuis 2004. Les nouveaux tarifs pourraient être fixés à 10 € pour les officiers et à 5€ pour les veuves, au lieu de 9 € et 4,50 €.

Le résultat global devrait être déficitaire de **66 500 € en augmentation d'environ 10 %** par rapport à 2011. L'importance des legs perçus permet de financer ce déficit, imputable à plus de 50 % à l'association, contrairement aux années précédentes pour lesquelles l'aide sociale était la principale cause de déficit.

DÉCISIONS PRISES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La commission a proposé que les cotisations soient maintenues à leur valeur actuelle et, qu'en raison de la prévision de l'augmentation du déficit du bulletin, le tarif des abonnements passe à 10 € pour les officiers et à 5 € pour les conjoints survivants.

Ces propositions ont été approuvées par le conseil d'administration le 27 mars et votées ensuite par l'assemblée générale à une très large majorité, laquelle a également voté à l'unanimité le rapport financier de l'exercice 2011 et le budget prévisionnel de l'exercice 2012.

3. LE BUDGET PRÉVISIONNEL

La difficulté d'élaborer le budget prévisionnel tient à l'incertitude des produits, les charges étant, en principe, plus faciles à évaluer.

L'association devrait avoir un déficit de 37 600 € contre 36 227 € en 2011, soit une hausse inférieure à 4 %. Les achats et ventes d'objets particuliers seront très inférieurs, diminuant ainsi charges et produits. Les charges inférieures de 9 %, essentiellement du fait de la baisse des salaires ne seraient pas compensées par les produits en baisse de 13,2 % en raison de la diminution prévisible des cotisations.

L'aide sociale devrait connaître un déficit en augmentation de 11 % en prévoyant une entraide totale de 50 000 € mais contenu par la prévision des

COMMISSION « VIE DES GROUPEMENTS »

GROUPE « ACTIVITÉS-SOLIDARITÉ »

Par le général (2S) Guerlavais

1. REMARQUE PRÉALABLE

Le président du groupe tiens à faire remarquer que participant à la commission « Vie des groupements » depuis six ans, il n'a pas mémoire de la prise en compte de ces travaux et des suites qui auraient pu être données.

2. NÉCESSITÉ D'ORIENTATIONS

Nombre de groupements demandent que pour le moins des orientations leur soient données. Certains même souhaitent des axes stratégiques déclinés en objectifs quantifiables, en clair, une feuille de route. Ils regrettent qu'en général, seuls les montants financiers caractérisent les efforts faits dans le domaine de l'entraide.

3. CAPACITÉS FINANCIÈRES DES GROUPEMENTS

31. RESSOURCES FINANCIÈRES TRÈS INÉGALEMENT RÉPARTIES

Les ressources financières des groupements, si elles constituent un montant important, sont très inégalement réparties. Une opération de nivellement serait mal accueillie. Ils existent des groupements pauvres voire très pauvres. Il ne doit pas être très difficile d'en dresser la liste et d'examiner avec soin leur situation. Pour les groupements pauvres ou très pauvres, toute activité est une préoccupation :

- déplacement du Président à l'Assemblée Générale nationale,
- frais de transport pour l'entraide
- mise sur pied d'une activité

– action de bienfaisance au profit des isolés et des malades.

Enfin, il est à noter que de nombreux groupements ne bouclent leur budget que grâce aux dons qui leur sont consentis.

32. DEMANDE DE REEXAMEN DE LA RÉPARTITION DES COTISATIONS

La répartition actuelle des cotisations ne laisse que peu de ressources aux groupements. Ils demandent son réexamen.

4. CAPACITÉS HUMAINES DES GROUPEMENTS

Au regard du nombre des adhérents de chaque groupement, les ressources humaines pouvant constituées une capacité d'action sont souvent fort limitées. Le Président de groupe a donné pour exemple son groupement :

- adhérents : 270,
- membres participants à une activité par an : 120,
- membres participants à plusieurs activités : 70,
- capacité à remplir un car pour un voyage : 35 à 40 personnes.

En outre, il est demandé de disposer des statistiques sur l'âge moyen des adhérents en global et au niveau de chaque groupement. Enfin, il est demandé de tenir compte de l'importance numérique des veuves au niveau de chaque groupement. En quelques mots, la capacité d'action de chaque groupement est souvent fort limitée.

5. ACTIVITÉS DES GROUPEMENTS

51. ACTIVITÉS D'ENTRAIDE

Les activités d'entraide des groupements peuvent se décliner comme suit :

- détection, soutien moral et matériel des adhérents en difficulté,

- visite aux veuves, adhérents isolés ou malades,
- appui dans les différentes démarches lors d'événements graves, en particuliers lors de décès,
- étude de recevabilité d'une demande d'aide financière,
- information sur les droits à allocations spécifiques,
- lien privilégié avec les délégués de secteur,
- ...

Il est à noter que dans la plupart des groupements, elles se résument aux actions ressortant des trois premiers alinéas et qu'elles sont essentiellement centrées sur les veuves. Dans ce cadre, les groupements sont attentifs au maintien de pouvoir, pour les personnels en charge, défalquer des impôts une partie des indemnités kilométriques.

En outre, ils reconnaissent que pour quelques adhérents les plus anciens et quelques veuves c'est le groupement qui prend en charge les cotisations.

Enfin, pour eux l'existence d'un guide du retraité, à jour, serait un apport considérable.

52. ACTIVITÉS DE COHÉSION

Le bilan du recensement de ses activités peut se résumer comme suit :

- repas Assemblée Générale du groupement,
- voyages,
- conférences et visites,
- repas simples ou dansants,
- réveillon de la Saint-Sylvestre,
- ...

Selon les groupements, cela peut aller d'une activité à une dizaine d'activités par an. Dans ce domaine, pour les groupements qui ont des difficultés à mettre sur pied des activités, deux axes de recherche peuvent être explorés :

- localement, se regrouper avec d'autres associations ayant des objectifs similaires,
- partager des activités avec des groupements voisins.

53. BULLETIN DE GROUPEMENT

Tous les groupements ne diffusent pas un bulletin qui leur est propre. Pour ceux qui en disposent, ils sortent de 2 à 4 bulletins par an. Il faut noter l'importance d'un bulletin pour annoncer les activités de cohésion, voire diffuser les bulletins réponse.

Pour les groupements, qui publient un bulletin, c'est une charge financière conséquente qui peut représenter la moitié de leur budget.

54. SITE INTERNET

Quelques groupements disposent d'un site internet. Dans ce domaine la seule question qui a été abordée est la possibilité d'hébergement par le site du Siège.

55. RÉSEAU INTERNET

De très rares groupements ont commencé à mettre en place à leur niveau un réseau Internet regroupant leurs adhérents qui l'utilise. Le plus avancé dispose d'une centaine d'abonnés. Ce réseau sert à :

- la diffusion du bulletin,
- l'entraide,
- la transmission de dossiers d'informations.

Ce réseau est à double sens et ne diffuse que les dossiers qui coïncident avec les objectifs de l'association.

56. RANDONNÉE, MARCHÉ

Certains groupements ont un groupe de marche ou de randonnée qui outre leurs activités spécifiques, mettent sur pied leurs propres activités de cohésion.

57. DIVERSES

D'autres activités existent, tels les chocolats de Noël, avec des critères de distribution propres à chaque groupement.

58. ACTIVITÉS A BUT DE RECRUTEMENT

Ce domaine, évoqué par notre président, n'a pas fait vraiment l'objet de propositions. Un seul exemple a été évoqué, la présentation d'un diaporama décrivant l'ANOCR à ceux qui ne nous ont pas encore rejoints, suivi du pot de l'Amitié.

GROUPE « COMMUNICATION RECRUTEMENT »

Par le colonel (ER) Simonnet

En nous appuyant sur les mises en application des conclusions de l'AG 2011 du groupe COM/RECRUT qui fixait :

Point n° 1 : de mener un débat lors de l'AG 2012 sur la prise en compte par l'ANOCR des effets de la diversité de conditions entre « actifs et retraités » tout en les rassemblant sur des valeurs communes ;

Point n° 2 : de dresser un bilan sur les produits de communication en les complétant.

Nous proposons, pour le point n° 1 :

- d'utiliser les supports d'information lus dans l'armée d'active,
- de lancer une campagne d'affichage dans les unités et les bases de défense.

Pour le point n° 2, de compléter ou d'améliorer les cinq supports de communication :

✓ **Site Internet :** en matière de communication et de recrutement, c'est un support très important.

Il doit être plus performant en terme de mise à jour. La mise en place d'un responsable est indispensable pour appuyer l'excellent travail du Lcl Llorca.

Pour faire connaître le site, nous profitons de cette intervention pour faire passer le message suivant : demander à vos membres de consulter le site de l'association le plus souvent possible afin d'être référencé par les moteurs de recherche (Google, Bing, Yahoo...). En effet, le référencement permettra à un internaute qui recherche « retraités militaires » de se voir proposer le site de l'ANOCR.

✓ **Dépliant :** il donne satisfaction, est cependant perfectible. Propositions :

- suppression de la carte de France,
- partie « bulletin adhésion » à mettre en feuille volante pour éviter la refonte du dépliant chaque année,
- mise en place d'un rectangle permettant d'apposer le tampon du groupement,
- ajouter la CABAT dans les partenaires ciblés.

✓ **Dossier recrutement :** le fond du dossier proposé par le siège a donné satisfaction. Pour la campagne à venir, une actualisation est à envisager prenant en compte les actions et propositions du rapport moral présenté par le président national.

✓ **Bulletin :** une mise à jour du service gratuit est recommandée, en liaison avec les groupements.

Le groupe de travail a souligné la qualité de la rubrique « brèves sociales » qu'il convient de maintenir dans la forme du dernier bulletin. Il est proposé de les mettre sur le site.

Privilégier les articles d'actualité sur la Défense.

Planifier avec les présidents de groupement des thèmes à traiter.

Proposer une tribune libre.

✓ **Affiches :** à rééditer et à distribuer aux groupements (format avec des dimensions lisibles de loin).

Restitution recrutement

Par le contre-amiral (2S) Bonneville

I. LE CONSTAT

Il est sévère : 2010 : 9 200 adhérents ; 2011 : 8 600 adhérents.

II. LES CAUSES

Elles sont identifiées. Parmi les principales :

- la baisse des effectifs des armées et des services,
- les nombreuses sollicitations du monde associatif,
- l'ANOCR insuffisamment connue au sein des Armées.

III. LES PROPOSITIONS D'ACTIONS

3.1. La baisse des effectifs des Armées et des services

• Envisager l'élargissement de notre vivier. Les officiers sous contrat (OSC) représentent à l'heure actuelle une proportion importante des effectifs officiers. Il s'agit de réfléchir au moyen de les admettre dans l'ANOCR : comme adhérent ? Comme membre associé ?

Action 1 : lancer une étude juridique pour une modification ? Une mise à jour ? Un aménagement ? des statuts de l'ANOCR en vue de permettre le recrutement des OSC.

NB : Ces officiers ne percevant pas toujours une retraite, attention au maintien de la représentativité de l'ANOCR dans les associations de retraités.

• Le service des pensions nous a adressé, suite à notre demande, la liste des officiers partis en retraite en 2010 et 2011. Cette liste sera communiquée aux groupements concernés.

Action 2 : lancer une campagne de recrutement dès le mois de mai 2012.

• Prendre contact avec les DRH des Bases de Défense (BDD) et les unités d'active afin de connaître les officiers en fin de contrat ou partant prochainement à la retraite et de glisser un dépliant de l'ANOCR dans leurs dossiers de départ.

Action 3 : la prise de contact avec les DRH/BDD sera amorcée par le siège qui informera les groupements du résultat de ses démarches.

NB : orienter les efforts vers la Marine, l'Armée de l'Air, la Gendarmerie et les services qui sont peu présents à l'ANOCR.

3.2. les nombreuses sollicitations du monde associatif

Mettre en valeur le poids de notre association dans le monde de la Défense grâce à son statut et à sa participation dans de nombreuses instances.

On rejoint une association quand on estime que celle-ci apporte quelque chose. Faire ressortir les actions de solidarité de l'ANOCR : aides aux veuves, bourses, relations avec les Armées (CABAT, CABAM) pour visiter des blessés en opérations ou en service.

3.3. L'ANOCR insuffisamment connue au sein des armées

Pour mieux faire connaître l'ANOCR au sein des Armées, il s'agit de développer les actions de communications, qui sont exposées par ailleurs.

L'action 3 ci-dessus rentre également dans cette rubrique.

COMMISSION ASSOCIATION DE RETRAITE ET NOUVELLE GOUVERNANCE

Par le commissaire en chef de la marine (H) Bernard

« Les bouleversements profonds que subissent les forces armées depuis un certain nombre d'années » peuvent préoccuper les militaires. Le commandement le sait bien et « compte tenu des restrictions imposées aux militaires » a tenu, en harmonie avec l'exercice par la hiérarchie de ses responsabilités, à la création et au bon fonctionnement d'instances de concertation « indispensables à la cohésion des armées ». Destinées à permettre un dialogue social satisfaisant, celles-ci ne mériteraient-elles pas, sans en changer l'esprit, d'être modernisées ? Pour s'en informer :

« La commission de la défense nationale et des forces armées de l'assemblée nationale a décidé la création le 1^{er} décembre 2010 d'une mission d'information sur le dialogue social dans les armées ».

Confiée à MM. Gilbert Le Bris et Etienne Mourrut, députés, cette mission les a conduits à l'élaboration d'un rapport parlementaire. Ce dernier a été examiné par la commission au cours de sa réunion du 13 décembre 2011 : elle en a autorisé le dépôt en vue de sa publication.

Les analyses très complètes du rapport sur le dialogue social dans les armées aboutissent à un constat et à des propositions¹.

Un constat : « le dialogue dans les armées existe et est souvent franc et direct. Il s'effectue par la voie individuelle des président de catégorie, ou collective des conseils de la fonction militaire et du conseil supérieur de la fonction militaire. »

Pour autant les instances destinées à favoriser le dialogue semblent ne plus répondre bien aux préoccupations des militaires ce qui risque de les en détourner en faveur de formes de contestation plus radicales. Les auteurs du rapport souhaitent au contraire « redonner une réelle légitimité au système de concertation sans en bouleverser fondamentalement l'équilibre ».

Leur analyse conduit à poser que le système de dialogue propre aux forces armées est aujourd'hui décalé par rapport aux attentes : les réformes récemment entreprises sont insuffisantes et une refonte globale du système s'impose.

Le « cantonnement juridique des militaires »² a conduit à la mise en place progressive de mécanismes de dialogue social adaptés : nationaux (un conseil supérieur de la fonction militaire, des conseils de la fonction militaire d'armée ou de formation rattachée) ou locaux (commissions participatives locales, présidents de catégorie). Leur rôle n'empiète pas sur celui de la hiérarchie.

Ces deux systèmes de représentation locale et nationale fonctionnent de façon quasi indépendante. Le premier qui s'attache à la solution de problèmes de vie courante est très séparé du second dont la représentativité est désormais jugée peu satisfaisante et dont le rôle est ressenti comme sans grande portée.

Une représentativité peu satisfaisante, pour les auteurs du rapport, car fondée sur le tirage au sort (même si les membres du CSFM sont élus par ceux des CFM parmi leur pairs). Le nombre de candidats au tirage au sort a été divisé par quatre entre 1990 et 2010.

Un sentiment grandissant d'impuissance dû à une autonomie limitée devant un nombre accru de textes à examiner en trop peu de temps, une formation préalable pauvre, une administration de grande qualité mais « omniprésente » et la concurrence de modes d'expression « nouveaux » (« blogs », etc.).

Il en résulte, par rapport à l'état d'esprit général de la nation le décalage d'un système qui correspond de moins en moins aux relations sociales dans la société française contemporaine et même, par ailleurs, semble en recul sur ceux, récemment mis à jour, de pays dont la tradition est proche comme l'Italie ou l'Espagne.

Des adaptations ont été récemment adoptées : dans la gendarmerie en 2010, pour l'ensemble des militaires en 2011 avec la « charte de la concertation » du 25.03.2011.

¹ On peut les consulter aujourd'hui dans le « document d'information » n° 4069 de l'Assemblée nationale.

² Doyen Hauriou.

Dans la gendarmerie, les ministres de la Défense et de l'Intérieur ont organisé sur trois niveaux un système de représentants militaires le plus souvent élus. Mais cette réforme n'a pas atteint le niveau national.

Pour l'ensemble des militaires, la charte de la concertation a insisté sur le rôle du CSFM et des CFM mais sans leur fournir plus qu'auparavant les moyens de l'assumer et, surtout, sans établir de liaisons avec les instances locales.

Ces adaptations, certes intéressantes, ne remédient donc pas assez au « décalage » constaté par les rapporteurs.

Ils formulent donc des recommandations qui débouchent sur des propositions concrètes.

Ces recommandations, encore une fois ne visent en rien à bouleverser le dialogue social déjà instauré. Elles sont, notamment, opposées à l'introduction de toute forme de « syndicalisme » incompatible avec les missions des armées. En revanche, elles aspirent à une représentativité accrue par, notamment, l'institution d'une vraie cohérence entre les organismes qui existent déjà.

Elles veulent assurer une réelle représentativité aux instances de dialogue, conforter la situation de leurs membres et rééquilibrer leurs modes de fonctionnement.

Assurer une réelle représentativité aux instances : il s'agit à la fois d'instaurer une chaîne électorale de haut en bas, de rapprocher les militaires des instances de concertation et de mieux assurer leur cohérence sans pour autant toucher à leurs compétences spécifiques.

L'institution d'une chaîne électorale de haut en bas aboutit simplement à faire élire les membres des CFM par les présidents de catégorie et les membres des commissions participatives, cela au scrutin secret et sans « campagne électorale ».

Outre une représentativité accrue des instances nationales, cette réforme aurait le gros avantage d'assurer un lien entre elles et les instances locales auxquelles, par ailleurs, des moyens de disponibilité plus étendus seraient accordés.

Parallèlement, cette représentativité ne pourrait être assurée qu'en tenant compte de l'identité de chaque armée. Ainsi l'idée d'un CFM interarmées ne serait pas retenue et, dans les bases de défense, on institutionnaliserait la pratique des adjoints de chaque armée pour les présidents de catégorie des groupements de soutien de base.

Conforter les membres des instances de concertation aboutirait à leur accorder plus de moyens et à mieux reconnaître leur compétence³.

Rééquilibrer les instances nationales de concertation passerait par plusieurs mesures de souplesse : libération de l'ordre du jour, abandon de l'examen systématique des mêmes sujets dans les CFM et au CSFM, rapprochement encore plus net des CFM et des chefs d'état-major d'armée ou directeurs de formation rattachée.

Renforcer leur capacité d'expertise pourrait passer par la possibilité donnée aux membres de choisir eux-mêmes certains sujets de réflexion et de les étudier indépendamment des secrétaires généraux des CFM ou du CSFM au sein de groupes thématiques qui fonctionneraient entre les sessions.

Pour éviter le risque d'une « professionnalisation » du dialogue, les rapporteurs proposent un rapprochement constructif des instances de concertation avec le haut comité d'évaluation de la condition militaire (HCECM) et les Inspecteurs généraux des armées. Les premières pourraient demander des études sur les sujets les intéressants ; les seconds informeraient plus régulièrement les instances de leurs travaux.

Cette proposition aurait en outre l'avantage de confier aux inspecteurs généraux un rôle de médiation ce qui éviterait de recourir, comme on le fait dans d'autres pays, à commencer par l'Allemagne, à un médiateur hors toute hiérarchie militaire (avec à sa disposition « une administration pléthorique »).

Enfin, si les rapporteurs sont opposés « à une évolution vers le syndicalisme », ils suggèrent que les militaires puissent adhérer à des associations reconnues qui pourraient assumer la défense de leurs droits et déposer des recours collectifs.

Ce rapport, semble soucieux de remédier à des lacunes, à des insuffisances, à un manque de cohérence qui risqueraient d'engendrer une recherche de solutions radicales hâtives. Il est manifestement attentif au rôle essentiel que doit conserver le commandement.

On peut ne pas être toujours en parfait accord avec certaines de ses propositions. Pour autant il demeure à notre avis un document de travail à la fois exhaustif, complet, constructif et nuancé.

³ Mieux, soulignent les rapporteurs, qui par l'attribution d'un insigne représentant un casque corinthien qui « avait pour principal défaut de recouvrir les oreilles des soldats grecs, diminuant par-là les capacités auditives de ceux qui les portaient ».

COMMISSION DES RETRAITÉS ET DES VEUVES

Par le colonel (H) Bois



Quatre missions concernent la santé.

I. Association Jean Lachenaud

Mission :

Créée en 1974 pour gérer trois établissements de soins dont la CNMSS et propriétaire (ANOCR)

Composition :

- Service de santé des armées,
- CNMSS,
- AGPM,
- GMPA,
- Mutuelle des sapeurs-pompiers de Paris,
- ANOCR.

Situation financière :

Progression satisfaisante des bilans annuels.

Fréquentations :

- Générale – supérieure à 90 %.
- Ressortissants de la Défense :
- satisfaisante dans les EHPAD (longues durée),
- insuffisante dans les soins de suite et de réadaptation (SSR) - priorité donnée à la proximité géographique.

Extensions :

- Pourquoi ?
- s'offrir pour survivre,
- répondre aux besoins.

— Lesquelles ? autorisation accordée (27 lits Alzheimer à Fréjus), autorisation espérée (50 lits Alzheimer à Saclay).

UNEO

Situation : C'est exclusivement une complémentaire santé née de la fusion MMN — MAA — CNG qui conservent leur autonomie en matière d'accompagnement social.

Référencement : Conformément à la législation européenne et avis du conseil d'Etat, UNEO a soumissionné à l'appel d'offre du ministère de la Défense et a été retenu, pour une durée de 7 ans. Seule UNEO est habilitée à recevoir des subventions.

Les innovations 2012 :

— Limitation à 90 jours par an de l'indemnité pour chambre particulière (durée illimitée auparavant).

— Renforts : sur complémentaire.

— **Observations** :

Les cotisations sont individualisées, les risques ne le sont pas, c'est la stratégie de l'assureur. Le choix d'une mutuelle est un acte privé et reste obligatoire. (PM l'ANOCR adhère à la MIE.)

— **L'assurance maladie** :

Si le vieillissement est le triomphe de la société moderne, il est contrebalancé par le renoncement aux soins pour des raisons financières : déremboursement, franchises, dépassements d'honoraires, augmentation des coûts des complémentaires.

Des changements importants vont intervenir. Dans l'immédiat : une convention : la nouvelle convention concernant la rémunération des généralistes et recherchant la performance (signe le 26 septembre 2011), une éventualité : la création d'un secteur optionnel de rémunération venant s'intercaler entre secteur 1 et secteur 2.

L'aide à l'autonomie

La baisse de la mortalité conduit au vieillissement et l'avancement en âge à une fragilité accrue. Il en résulte un besoin d'aide grandissant. Anticiper cette aide était opportun : c'était l'objet d'une réforme présentée comme un axe fort de l'action du pouvoir et comme le grand chantier de l'année 2011.

La réforme a été ajournée, sacrifiée sur l'autel de la réduction des dépenses publiques, laissant entendre que les besoins des personnes âgées dépendantes ne sont jamais jugés essentiels.

Chez les aidants, notamment, c'est la déception : par l'espoir envolé, par les déremboursements successifs, par l'augmentation des cotisations. C'est aussi, l'amertume et la méfiance.

Sécurité sociale : commission des prestations supplémentaires (CPS), soins médicaux gratuits (SMG)

Intervention du général (2S) Bourillet

1°) Chiffres significatifs concernant la Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS) :

— nombre d'affiliés : 904 000, dont 395 000 en activité, 190 000 retraités, 319 000 familles et conjoints,

— agents : 1 081, soit 1 agent pour 836 affiliés,

— une convention d'objectifs et de gestion (COG) fixe pour quatre ans les résultats à obtenir ; une vérification périodiques est effectuée par sondages 4 fois par an : 88 % des affiliés estiment un niveau très élevé de satisfaction,

— délais de paiement et de réponses : remboursement des soins par carte vitale 3 jours, par feuille de soins 10 jours, réponses aux demandes écrites formulées par mail 3 à 5 jours, par courrier 12 à 15 jours,

— efficacité de l'accueil téléphonique : 90 % de satisfaits. Les agents affectés à cette fonction reçoivent périodiquement une formation appropriée pour répondre directement aux demandes,

— budget 2012 : il est prévu 1 865 millions (M) € pour les prestations légales, 65 M€ pour les frais de gestion, 14 M€ pour l'aide sociale et la prévention,

40 M€ à reverser au régime général. Ce reversement est le résultat de la gestion, une fois honorées toutes les dépenses au profit des affiliés et celles liées au fonctionnement de la CNMSS.

2°) Commission des prestations supplémentaires (CPS) :

— la CPS, présidée par le Général, gouverneur de Marseille et composée de 8 membres, administrateurs de la CNMSS, dont 6 militaires d'active et 2 militaires retraités (1 représentant les officiers, 1 les sous-officiers) se réunit toutes les semaines pour distribuer 8 965 M€ par an en secours et en aides à domicile pour personnes âgées et familles.

Cet accompagnement sanitaire et social est la composante essentielle de l'aide sociale et de la prévention citée au budget 2012.

Compte-tenu de l'objectif recherché, à savoir apporter rapidement une aide substantielle aux affiliés en difficultés financières en raison d'une pathologie et d'un handicap, les délais de réponse sont courts (8 ou 9 jours) et justifient la périodicité hebdomadaire des réunions de la CPS. Les décisions sont sans appel.

Pour l'attribution des secours, la CPS statue, le plus souvent, sur devis : il est vivement conseillé de faire jouer la concurrence auprès des différents acteurs de santé (dentistes, audio-prothésistes, etc.)

3°) Soins médicaux gratuits (SMG) :

— la CNMSS assure depuis peu la prise en charge du paiement des soins médicaux gratuits au profit de tous les titulaires d'une pension militaire d'invalidité, qu'ils soient ou non affiliés à la CNMSS. Toutes les dépenses y afférentes (montant des soins et frais de gestion) sont pris en compte totalement par l'Etat. Ces nouvelles procédures semblent fonctionner à la satisfaction des pensionnés.

Veuves : Les travaux de la commission ont mis en lumière un nombre élevé de points importants concernant les veuves ; ils seront l'objet de travaux menés par certains administrateurs au cours de l'année : recensement détaillé des points à améliorer, solutions à proposer, actions à entreprendre auprès des organismes concernés.

Ces travaux figureront à l'ordre du jour des prochains conseils d'administration.

Intervention du lieutenant-colonel (H) Panot

1°) La CNR (Confédération Nationale des Retraités)

La Confédération est devenue au 1^{er} janvier le groupement CNR/UFRB (Union Française des Retraités des Banques).

Il n'y a aucune raison de mettre fin à l'existence de la CNR pour au moins quatre raisons :

— C'est la seule confédération à défendre le service public.

— Chaque association va pouvoir continuer à s'exprimer.

— Les autres confédérations (UFR, FNAR, AR) gardent leur identité (Union Française des Retraités — Fédération Nationale des Associations de Retraités — Aînés Ruraux).

— Les places acquises dans les CODERPA (Comité Départemental des Retraités et des Personnes Âgées). Tout le social se trouve au niveau du département et des places sont offertes à la Région (Agence Régionale de Santé) à des membres de ce comité.

2°) La CFR (Confédération Française des Retraités)

Rappel : La CFR, constituée par la CNR, la FNAR, l'UFR et les Aînés Ruraux, s'est agrandie en 2011 d'une nouvelle organisation : la CNRPL (Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales) (35 à 40 000 adhérents).

Plan d'action 2012 :

— Communication : Des efforts vont être réalisés. Une équipe va être mise en place qui sera chargée d'organiser des rencontres avec la presse et de réaliser une nouvelle plaquette. Par ailleurs, une publicité va paraître dans deux revues : Le chasseur français et pleine vie.

— Fonctionnement : Continuera comme par le passé avec en plus une commission chargée de mettre en place une organisation territoriale.

- Les commissions. Une par sujet :
 - Santé - Autonomie : traitées par le colonel (H) Bois.
 - Retraite : milite pour une retraite universelle par points ou par compte notional.
 - Europe : bien que les retraites ne soient pas de son ressort, se penche de plus en plus sur celles-ci par le biais du budget. Elle a procédé à une analyse approfondie du plan national de réforme soumis par le gouvernement à la commission européenne, notamment en ce qui concerne la politique sociale (emploi, retraites, minima sociaux). A par ailleurs, planifié l'année 2012 comme année européenne du vieillissement dont l'objectif est de mettre en évidence l'apport des personnes âgées à la société et en faisant connaître les actions innovantes capables de mobiliser tout le potentiel de la génération « Baby boom ».



COMMISSION DE L'ESPRIT DE DÉFENSE ET LIVRE BLANC

L'ESPRIT DE DÉFENSE

Par le général (2S) Bristch

L'Esprit de défense est cité par toutes les associations liées au monde militaire. Les candidats aux élections sont restés discrets en ce qui concerne la défense et la politique étrangère. La refonte du Livre blanc sur la sécurité extérieure et intérieure pourrait n'être qu'une mise à jour. Les officiers de carrière en retraite ont eu sous leurs ordres ceux qui, au service de la Nation, assurent sa défense extérieure et la sauvegarde de ses intérêts supérieurs. Ils en sont fiers. Compte tenu de leur expérience, ils estiment qu'ils ont un rôle à jouer et doivent être entendus. La commission sur l'Esprit de défense et le livre blanc a retenu les propositions suivantes

Niveau siège :

Créer et entretenir des liens avec la Commission de la défense nationale de la chambre des députés et celle des affaires étrangères et des armées du Sénat. Proposer à Cidan (Civisme défense, armée, nation) une action commune. Réfléchir à l'Europe de la défense et rechercher une ouverture vers des associations européennes. Prendre contact avec la CAJ (Commission Armée Jeunesse) et la Direction du Service National pour envisager la participation de l'ANOCR aux réflexions concernant le service civique, l'EPID et le parcours citoyen, lettre au ministre. Adhérer à l'ASAF (Association de soutien à l'Armée française).

Niveau des groupements : Être reconnu par les élus et les autorités locales (communes, départements, régions, y compris la gendarmerie). Cultiver la Mémoire avec les associations patriotiques. S'engager résolument, à titre individuel, dans la vie politique. Manifester sa solidarité auprès des formations militaires proches, visiter les blessés, les familles. Témoigner de l'histoire vécue, expliquer la défense et les armées dans les écoles, collèges, lycées.

SOUS COMMISSION DES ANCIENS COMBATTANTS

Par le général (2S) L. Beaudonnet

La sous-commission des Anciens Combattants s'est efforcée dans ses travaux de ne pas mériter cette « image ringarde » de vieux racontant leurs campagnes ou de patriotes xénophobes que leur attribue dans le numéro de janvier 2012 de notre Bulletin un vétéran de récentes OPEX. Aussi s'est-on penché avec attention sur ce dernier prix Goncourt de 2011 se réclamant de l'art français de la guerre. Dans cet ouvrage qui n'est qu'un roman, comme le signale un sous-titre en trop petites lettres, il ne faut chercher ni l'art ni l'histoire. On y trouve cependant des descriptions saisissantes de combats réels, comme des personnages

- Organisation territoriale : il a été constaté un manque de coordination entre les confédérations principalement lors de la désignation de représentants dans les instances départementales et régionales. Cela a entraîné la perte de postes qui devaient revenir légitimement à la CFR. Cette commission est donc chargée de mettre en place un maillage régional et si possible, départemental.
- Observatoire Séniors et Société : Le siège a fait parvenir aux candidats à l'élection présidentielle un questionnaire récapitulant les principales revendications de la CFR et principalement sa représentation dans les organismes socio-professionnels.
- L'OSS : L'OSS a été activé en vue des élections législatives. Sa principale mission est de présenter une proposition de loi, rédigée par la CFR, aux candidats à la députation. Un certain nombre de députés (70) l'ont déjà signée et elle se trouve actuellement déposée sur le bureau de l'assemblée nationale.

hauts en couleurs que nous avons parfois rencontrés. Cela ne donnait pas pour autant le droit à cet auteur de baver aussi consciencieusement sur la France Coloniale qui a mérité beaucoup plus et mieux que les reproches que l'on fait aujourd'hui. Tout ceci dit et fait, on est passé aux affaires évoquées dans les colonnes du Bulletin d'avril et ses brèves de la défense (cf page 26 et suivantes). L'Office National des Anciens Combattants qui est devenu l'interlocuteur unique et accessoirement le gardien de la Mémoire s'acquitte de façon satisfaisante de cette double tâche. Le transfert des soins gratuits à la Sécurité Sociale Militaire semble donner aussi satisfaction. Le système ne trouvera cependant son plein emploi que lorsque les affections invalidantes seront reportées sur la carte verte. Sur le plan des réparations la loi de finances 2012 permet la poursuite des affaires en cours en ce qui concerne :

- la retraite du combattant portée à 665 € à compter du 1^{er} juillet,
- l'indemnité différentielle au conjoint survivant,
- la décapitalisation des pensions au profit des ressortissants de l'Union Française,
- l'indemnisation des victimes des essais nucléaires,
- la campagne double aux combattants d'Algérie ou de certaines OPEX dans les temps limités aux actions de feu.

Dans le domaine de la Mémoire on doit noter avec intérêt le vote par les deux Assemblées de la loi faisant du 11 novembre, par son antériorité et son importance, la date officielle de l'hommage aux morts pour la France quel qu'en est été le théâtre d'opérations. Le maintien néanmoins comme dates du souvenir du 8 mai, de la journée de la déportation, du 8 juin pour l'Indochine et du 5 décembre pour l'Algérie a calmé les appréhensions des acteurs de ces conflits. Les thuriféraires du 19 mars et leur ambition d'en faire une fête carillonnée de la réconciliation franco-algérienne ont été évidemment déçus. On a salué comme il convenait les dispositions qui permettront d'inscrire sur les monuments aux morts de leur lieu de naissance ou de leur dernière résidence les noms des morts pour la France sans distinction de conflit.

Autour du Souvenir de la Grande Guerre. En prévision du centenaire du début de la première guerre mondiale, il devrait être procédé à d'importants travaux de restauration des Nécropoles Nationales. Un programme de cérémonies commémoratives est à l'étude. L'administration des Anciens Combattants souhaite y associer le plus possible la jeunesse. La pratique d'un Tourisme de Mémoire est à encourager.

On espère que cet effort sera porté vers les combattants les plus héroïques, sans se polariser sur les mutins ou les fusillés pour l'exemple.

NOMINATIONS DE MEMBRES DE L'ANOCR



Dans l'ordre de la Légion d'Honneur

Le général de brigade (2S) Francis Cecilia, du groupement interdépartemental de Marseille au grade de Grand Officier

Le colonel (ER) Henri de Mollans, du groupement d'Indre et Loire au grade de Grand Officier

Le colonel (ER) Henri Duteil, du groupement du Finistère au grade de Grand Officier

Le lieutenant-colonel (ER) Pierre Digot, du groupement interdépartemental de Marseille au grade de Commandeur

Le lieutenant-colonel (ER) Xavier Ducasse, du groupement Béarn et Soule au grade de Commandeur

Le commandant (ER) Pierre LECA, du groupement interdépartemental de Marseille au grade de Commandeur

Le lieutenant-colonel (ER) Georges Solari, du groupement interdépartemental de Marseille au grade de Chevalier

Dans l'ordre de l'Ordre National du Mérite

Le commandant (ER) Denis Verlaet, du groupement de Seine et Marne au grade d'Officier

Le capitaine (ER) Alain Buisière, du groupement de Savoie au grade d'Officier



En raison du volume extrêmement important du compte rendu des travaux de la dernière Assemblée Générale, et étant limité en nombre de pages, nous avons été obligé, à contrecœur, de ne pas faire paraître le courrier des groupements de ce trimestre. Celui-ci sera inséré dans le N° 451 d'octobre pour lequel nous ferons un effort exceptionnel pour les Groupements. Les éloges funèbres seront quant à elles mises en ligne sur notre site internet, que nous vous invitons à consulter plus fréquemment, une équipe s'occupant à le rendre plus vivant et réactif à l'actualité.

NÉCROLOGIE

75. Paris. Capitaine Bernard **Goubin**, en février 2012. M^{me} Marcelle **Olaria**, veuve du capitaine, le 09 novembre 2011. Commandant Paul **Joquet**, le 20 novembre 2011. M^{me} de Virieu, épouse du général, le 15 avril 2012. M^{me} Cécile **Argent**, veuve du capitaine, le 20 avril 2012.

03. Allier. Général de brigade Roger **Bordereau**, le 26 février 2012.

06. Alpes-Maritimes. M^{me} Aline **Lionnet**, veuve du colonel, en février 2012. Médecin Commandant Jean **Lafontaine**, le 25 novembre 2011.

11. Aude. M^{me} Marthe **Sarda**, le 06 janvier 2012. Colonel André **Bascou**, le 05 mars 2010. Colonel Antoine **Berges**, le 04 janvier. Capitaine Roger **Salabert**, en 2011. Lt-Colonel Gabriel **Ferradou**, le 01 mars 2012.

13. (04.05.20.84) Groupement interdépartemental de Marseille. M^{me} Renée **Bonneau**, veuve du capitaine, en octobre 2011. Commandant Bernard **Chaplain**, le 1er janvier 2012. M^{me} Simone **Rossinelli**, veuve du colonel, le 16 janvier 2012. Général de Brigade Jean-Paul **Legras**, le 16 février 2012. Lieutenant-Colonel Marcel **George**, le 11 mars 2012. Lieutenant-colonel André **Garguillo**, le 18 mars 2012. Lieutenant-colonel Jacques **Renard**, en mai 2012. Général de Brigade Jean Robert **Soubrane**, le 28 décembre 2011. M^{me} Lucienne **Tisserant**, en avril 2012.

16. Charente. Commandant Philippe **Gratereau** et de son épouse, le 23 Mai 2012.

18-45. Cher-Loiret. Pharmacien en Chef Paul **Tabourdeau**, le 06 janvier 2012. Colonel Guy **Friedrich**, le 09 mars 2012.

19. Corrèze. Hte-Vienne. Gal de Corps d'Armée Pierre **Crousillac**, 17 décembre 2011. Colonel Roger **David**, le 25 février 2012. Lieutenant-colonel Roger **Debord**, en septembre 2011. Colonel Maurice **Castaing**, en 2009. Commandant Robert **Cheymol**, le 2 avril 2012.

24. Dordogne. M^{me} Jeanne **Talbourdet**, veuve du Colonel, le 4 avril 2012.

25. Franche-Comté. Commandant Jean-Louis **Godey**, le 4 avril 2012. M^{me} Celina **Nonnenmacher**, veuve du Lieutenant, le 27 mars 2012. Colonel Noël **Lerat**, le 30 mars 2012. Lieutenant-Colonel Jacques **Nicod** le 9 mars 2012. M^{me} Madeleine **Mougeot**, veuve du Colonel, le 27 novembre

2011. M^{me} Berthe **Pretot**, veuve du Capitaine, le 10 mars 2012. Capitaine Jean-Jacques **Lucas** le 02 mars 2012. Lieutenant-Colonel Jean **Reuchet**, le 6 février 2012. Colonel Jean **Boulze**, le 7 février 2012. Colonel Marcel **Badey**, le 11 février 2012.

29. Finistère. Médecin en Chef Jean **Le Dreff**, le 22 juin 2011. Capitaine de Frégate Albert **Senechal**, le 03 août 2011. Lieutenant-colonel Hubert **De Sagazan**, le 14 novembre 2011. Médecin en Chef Michel **Reguer**, le 10 septembre 2011. M^{me} Claire **Menoret**, le 04 janvier 2012. Lieutenant-colonel Robert **Salaun**, le 26 janvier 2012.

30. Gard. En 2012 : M^{me} Andrée **Labeyrie**. Commandant Philippe **Jullien**. Lieutenant-colonel Georges **Saint-Marc**. Colonel Claude **Danjoux**. Docteur Georges-Henri **Legarff**, fils de M^{me} **Legarff** M-J, le 07 avril 2012. Commandant Antoine **Minard**.

31. (09-81) Haute Garonne. M^{me} veuve **Rognon-Huc**, en avril 2010. Colonel Jean **Vitipon**, le 24 avril 2010. Commandant Louis **Sagnier**, en 2011. Commandant Bernard **Joulain**, le 17 décembre 2010.

34. Hérault. Colonel José **Desmergers**, le 26 mai 2011. M^{me} Inés **Perrin de Sloovère**, le 27 mai 2011. Lieutenant-colonel Gérard **Hergault**, le 1^{er} juin 2011. Lieutenant-Colonel Jean-Pierre **Renaud**, le 1^{er} juillet 2011. Médecin en chef Henry **Sagnet**, le 3 juillet 2011. Intendant militaire Michel **Dufourmantelle**, le 6 juillet 2011. Lieutenant colonel Paul **Randon**, le 11 juillet 2011. Colonel Noël **Blanc**, le 14 juillet 2011. Capitaine Michel **Demoustier**, le 12 septembre 2011. Capitaine Désiré **Plisson**, le 1^{er} octobre 2011. Lieutenant-colonel Claude **Cantin**, le 13 octobre 2011. Chef d'escadrons François **Bro**, le 25 novembre 2011. Chef de bataillon Jacques **Pierrat**, le 17 décembre 2011. Commandant Eugène **Guibourdenche**, le 22 décembre 2011. Général Marcel **Eugène**, le 29 décembre 2011. Colonel Jacques **Vincent**, le 4 janvier 2012. Commandant Georges **Moynat**, le 14 janvier 2012. Lieutenant-colonel Georges **Aubin**, le 19 janvier 2012. M^{me} Antoinette **Cadilhac**, veuve de l'ingénieur-général André Cadilhac, le 20 février 2012. M^{me} Claudine **Bagnouls**, le 17 mai 2012. M^{lle} Gwenola **Repellin**, fille du colonel et M^{me} Francis Repellin, le 25 août 2011. M^{me} Simone **Marquez** veuve du général, le 30 janvier 2012.

43. Haute-Loire. Colonel Joseph **Servant**, le 17 février 2012.

47. Lot-et-Garonne. Lt-Colonel François **Roussin**, le 24 avril 2012. Lt-Colonel Marc **Buzy-Debat**, le 5 avril 2012.

49. Maine et Loire. Commandant Louis **Mechain**, le 19 février 2012. M^{me} Marie-Thérèse **Le Metayer**, veuve du Lieutenant-colonel, le 23 février 2012.

56. Morbihan. Capitaine Pierre **Giraud**, le 25 juillet 2011. Capitaine Noël **Simon**, en Septembre 2011. Commandant Claude **Maslard**, le 28 septembre 2011. Colonel Philippe **Rigoulot**, le 27 octobre 2011. Lt-Colonel Guy **Gardavaud**, en décembre 2011. M^{me} Marie-Thérèse **Le Marhadour**, en décembre 2011. Capitaine Robert **Le Goff**, le 19 janvier 2012. Colonel Georges-André **Guyot**, le 9 février 2012.

57. Moselle. GCA Georges **Roudier**, le 21 mars 2012. M^{me} Micheline **Roudier**, le 03 avril 2012. M^{me} Marie-Antoinette **Cardeilhac**, épouse du Général, le 17 mars 2012. M^{me} Rosalie **Ughetti**, veuve du lieutenant, le 14 mars 2012. Médecin principal Jean **Lafourcade**, le 29 avril 2012. .

59. Nord. Chef de Bataillon Paul **Derveaux**, le 13 décembre 2011.

65. Hautes Pyrénées. Colonel **Maury**, le 13 mars 2012. M^{me} **Jeudi de Grissac**, le 22 février 2012.

66. Pyrénées-Orientales. Chef d'escadrons René **Gaussens**, le 20 février 2012. Chef de Bataillon Roger **Prut**, le 20 septembre 2011. Chef d'escadron Charles **Vernet**, le 06 novembre 2011. M^{me} Anny **Roig**, veuve du colonel. Joséphine **Brignol**, veuve du Capitaine, le 22 février 2012.

72. Sarthe-Orne-Mayenne. Commandant André **Faure**, le 05 mars 2012.

74. Haute Savoie. M^{me} de **Bardonneche**, épouse du Commandant, le 13 Mai 2012. Chef de Bataillon René **Jacquemin**, le 14 janvier 2012. Général **Pochat**, le 12 janvier 2012. M. Bertrand **Mollat du Jourdin**, fils de M^{me} veuve **Mollat du Jourdin**, en 2011. M^{me} Lucienne **Esmilaire**, le 10 avril 2012

83 Var. Colonel Gorges **Ardin**, le 18 juin 2011. Contre-Amiral Jacques **Vatelot**, le 02 janvier 2012. M^{me} Gisèle **Baloux**, épouse du cne de Vaisseau, le 06 février 2012. M^{me} Hélène **Robbe**, veuve du commandant, le 04 février 2012.

Les nouveaux administrateurs



Madame Jocelyne CHANDOUINEAU-GIRARDET

Née le 19 avril 1939, fille d'un Colonel du Génie, veuve du Lieutenant-Colonel Gérard Chandouineau, décédé en service aérien le 1^{er} août 1978. Mère de deux garçons dont l'aîné est Colonel (er) et le second ingénieur. Elle est remariée depuis 1992 à M. Jacques Girardet.

Elle s'est consacrée toute sa vie à l'action associative : entre autre, secrétaire d'un centre de formation professionnelle des adultes en Algérie, recrée l'association d'entraide de l'ALAT pour venir en aide aux veuves et aux orphelins des militaires tombés en service commandé, présidente de la commission de prévention de la délinquance, et responsable de la banque alimentaire de la commune où elle habitait.

Officier de la Légion d'Honneur, elle est présidente de la société des membres de la Légion d'Honneur pour le comité La Rochelle - Ré.



Capitaine de Vaisseau (H) Xavier DESBAZEILLE

Carrière militaire : Ecole Navale promotion 1963. A la sortie de la Jeanne d'Arc, affectation en détachement dans la Marine Malgache à Diégo Suarez. De 1968 à 1978, carrière dans les Forces sous-marines. Ecole d'Applications Militaires de l'Energie Atomique. En 1978, demande de mise en disponibilité.

Carrière dans l'industrie : Ceraver, filiale de la CGE ; Duffour et Igon, gaz industriels et médicaux ; de 1991 à 1996 : Président directeur général de la société Charledave ; de 1996 à 1998 : Directeur Technique du Syndicat de la Machine Outil ; 1998 Directeur Général de l'Union Technique de l'Electricité (UTE) ; 2001 Directeur des ressources humaines de Coca-Cola à Mayotte ; 2002 Commandant du Port de Mayotte. 2003 Retraite : Directeur départemental de la Croix Rouge de la Gironde (Bordeaux) puis différentes activités dans le monde associatif. Chevalier dans l'Ordre National du Mérite.



Général de corps d'armée (2S) Jean-Noël SORRET

Saint-Cyrien de la promotion Laperrine (1958). Il sert dans l'Artillerie jusqu'en 1970 puis passe dans l'arme du Matériel

Il participe à la campagne d'Algérie de 1959 à 1962, où il est blessé et cité deux fois.

Brevet Technique, DEA Sciences politiques, CHEM, IHEDN.

Le général Sorret occupe plusieurs postes dans l'administration centrale, au Commat de la FAR, et est enfin Directeur Central du Matériel de 1991 à 1995.

Il est Commandeur de la Légion d'Honneur et Grand Officier de l'Ordre National du Mérite.

Marié (épouse agrégée de Sciences physiques) et a 4 enfants.

BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT

Je soussigné(e)
 Nom : _____
 Prénom : _____
 Grade (ou celui du conjoint) _____
 Décorations : _____
 Ancien combattant OUI NON (1)
 Armée, Arme ou Service : _____

 Date de naissance : _____
 Situation de famille : _____
 Adresse : _____

- Téléphone : _____
 déclare adhérer à l'ANOCR pour le soutien moral et matériel de l'état des officiers ;
 déclare m'abonner au bulletin trimestriel ;
 a connu l'existence de l'ANOCR par...

Signature et date :

(1) Entourer la réponse

TARIFS DES COTISATIONS ET ABONNEMENTS VOTÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2012 (1)

Grade (ou grade équivalent dans les autres armées, armes et services)	OFFICIERS			CONJOINTS SURVIVANTS		
	Cotis.	Abon.	Total	Cotis.	Abon.	Total
Officier subalterne	13	10	23	6,50	5,00	11,50
Commandant	16	10	26	8,00	5,00	13,00
Lieutenant-colonel	18	10	28	9,00	5,00	14,00
Colonel	21	10	31	10,50	5,00	15,50
Général	27	10	37	13,50	5,00	18,50

(1) Applicables du 1^{er} octobre 2012 jusqu'au 30 septembre 2013

Ci-joint le règlement :

- Cotisation
 Cotisation et abonnement

LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES : *QUELS ENJEUX POUR LA DÉFENSE ?*

Nous sommes à la veille d'élections présidentielles et législatives, qui sont le rendez-vous majeur où doivent être abordées, sur la place publique, les grandes options qui s'ouvrent à la Nation.

Dans le domaine de la Défense qui leur tient profondément à cœur, les adhérents de l'ANOCR estiment indispensable que les questions essentielles concernant la défense et la sécurité de la Nation soient débattues et fassent l'objet de prises de position claires de la part de chaque candidat.

Il est capital que les questions des choix stratégiques, de la dissuasion nucléaire et des moyens nécessaires soient débattues sans ambiguïté, comme la nouvelle gouvernance à instaurer pour améliorer l'écoute des militaires et des retraités, qui doit se faire avec une concertation préalable approfondie .

À un moment où la crise économique s'impose à tous les esprits au point d'occulter les autres sujets, nous estimons que la défense de la France mérite mieux qu'un silence convenu et nous appelons les candidats à s'exprimer avec force et clarté.

Dans toute politique de défense, marquée par des choix vitaux au regard de la survie de la Nation et de son rang dans le monde, l'acceptation réfléchie des risques que devront courir ses enfants impose à chacun, responsable politique comme électeur de se prononcer en pleine connaissance de cause.

L'efficacité des armes, nous le savons, dépend aussi beaucoup de l'adhésion de chaque Français à l'action des forces armées.

Nous attendons là encore, des engagements pour que la nécessaire pédagogie soit mise en place tout au long de la formation citoyenne des Français.

Dans un projet construit et de grande ampleur, nous souhaitons que le développement de l'esprit de défense soit ainsi placé au cœur de la formation de chaque citoyen. L'ANOCR souhaite participer à la réflexion et à la mise en œuvre de ce grand projet.